

DREAL Hauts-de-France
Bilan 2016
Priorités 2017



Sommaire

Enjeux - Priorités - Actions

Organiser la transition énergétique	p. 4
Organiser la transition écologique	p. 8
Renforcer la sécurité des citoyens	p. 12
Favoriser le développement social et économique	p. 14
Promouvoir un aménagement durable du territoire	p. 18
Valoriser la coopération interne et le travail avec les services et opérateurs de l'État en relation avec la DREAL	p. 20
Améliorer notre efficacité et accroître les compétences collectives	p. 22

Chiffres clés - Focus	p. 24
-----------------------	-------

Organisation de la DREAL	p. 26
--------------------------	-------

La DREAL Hauts-de-France, c'est...	p. 28
------------------------------------	-------

Glossaire	p. 30
-----------	-------



Edito



Vincent MOTYKA
*Directeur régional
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement*

Le 2 mai 2016 naissait la DREAL des Hauts-de-France.

Cette nouvelle DREAL, issue de la fusion des deux DREAL de Picardie et du Nord Pas-de-Calais, devait faire face à un double défi : trouver des modes de fonctionnement adaptés à sa nouvelle organisation tout en continuant à assurer ses missions le mieux possible.

Pour relever ce défi, tous les agents de la DREAL se sont mobilisés durant l'année en faisant preuve d'un engagement et d'un professionnalisme absolument remarquables.

Certains ont pu connaître des moments de doute et de fatigue, mais le résultat est là : comme une enquête externe l'a révélé, 82 % de nos partenaires n'ont pas ressenti, ou peu ressenti, d'impacts de la fusion. Et 80 % se disent satisfaits de l'action de la nouvelle DREAL.

Ce résultat est une immense satisfaction, et c'est ce qui nous permet de dire aujourd'hui que le pari a été tenu.

Ce rapport d'activités est d'abord un hommage rendu au travail de ces quelque 750 agents et à leur remarquable esprit de service public.

Ce rapport est aussi une manière de montrer que les Hauts-de-France, cette magnifique région, peut compter sur une DREAL forte de grandes compétences, au service du territoire et de ses habitants.

Beaucoup des actions qui sont présentées sont les prolongements de ce que chacune des anciennes DREAL avait engagé : nous n'oublions pas que nous sommes d'abord les héritiers de ces deux grands services.

Mais on trouvera aussi au fil de ces pages des exemples nombreux de ce que la fusion a pu apporter de positif en élargissant notre regard, en ouvrant notre horizon, en tirant le meilleur profit des manières de travailler.

Je laisse au lecteur le soin de découvrir l'étendue de nos missions et de nos réalisations. Certaines actions ont été plus visibles du grand public que d'autres (comme par exemple l'ouverture du recordement A2/A23 ou la dépollution de la péniche «la toison d'or»), mais toutes sont importantes et concourent au résultat d'ensemble.

Je conclurai en évoquant le projet de service dont nous nous sommes dotés. Construit collectivement, ce projet sera notre cadre d'actions pour les années à venir. Il peut se résumer à 7 axes : Régalien, Proximité, Qualité, Prestation de service, Connaissance, Valorisation, Agents.

Derrière ces 7 mots, il y a des objectifs partagés, et plusieurs chantiers déjà bien engagés.

Soyez en sûrs, la DREAL des Hauts-de-France répondra présente, à côté de tous ses partenaires, pour répondre aux enjeux exceptionnels de ce territoire.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Organiser la transition énergétique

L'objectif de la transition énergétique est de mettre en place un modèle énergétique durable, sobre et robuste, qui prenne notamment en compte l'épuisement des ressources fossiles et la protection de l'environnement, tout en créant de nouvelles activités économiques autour de cet enjeu.



Enjeux

A court terme, les objectifs régionaux inscrits dans les schémas régionaux climat-air-énergie sont de :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie de **20 %** entre 2012 et 2020,
- multiplier par 4 la part des énergies renouvelables dans la consommation régionale.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe le cadre qui doit permettre à la France d'atteindre les objectifs fixés dans l'Accord de Paris conclu lors de la COP 21 pour limiter l'élévation des températures sur la planète :

- réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050,
- réduction de la consommation énergétique finale de 50 % par rapport à 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030,
- augmentation de la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

L'action de la DREAL Hauts-de-France s'inscrit pleinement dans ces objectifs. Dans le cadre des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), et demain du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), la DREAL Hauts-de-France se mobilise pour promouvoir le développement des énergies renouvelables, faciliter la rénovation énergétique des logements, améliorer l'efficacité énergétique des entreprises, réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effets de serre, et accompagner les intercommunalités dans l'élaboration de leurs plans climat air énergie territoriaux (PCAET).

Promouvoir le développement des énergies renouvelables, de récupération et de cogénération

Les installations de production d'électricité de source renouvelable représentent au 31 décembre 2016 28 % du parc régional des Hauts-de-France, soit 3072 MW. Elles couvrent en moyenne 11,2 % de la consommation régionale d'électricité. L'éolien terrestre occupe une part prédominante dans le mix électrique régional, avec une puissance raccordée au réseau de 2771 MW, faisant de la région le deuxième plus grand parc éolien de France. Il demeure la principale source renouvelable d'électricité devant les bioénergies (168 MW), le photovoltaïque (129 MW) et l'hydraulique (4 MW). La dynamique de ce secteur reste très forte, puisque le parc régional a progressé de 17 % en un an, soit un rythme plus élevé que celui constaté au niveau national (5,2%).

Cette forte dynamique a nécessité l'engagement en 2016 de la révision des schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables.

Ce schéma permet principalement de garantir l'accueil de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables sur le réseau public, en définissant de manière concrète les ouvrages électriques (lignes, postes) à créer ou à renforcer. Réseau de transport d'électricité (RTE) est chargée de réaliser cette révision, en association avec la DREAL Hauts-de-France. L'objectif est de permettre l'intégration de 3 000 MW supplémentaires d'électricité de source renouvelable. La DREAL Hauts-de-France a par ailleurs poursuivi en 2016 son action en matière de contrôle du transport et de la distribution d'électricité (51 dossiers instruits au titre du code de l'énergie). Le dossier de reconstruction de la ligne à très haute tension entre Avelin (Nord) et Gavrelle (Pas-de-Calais), que la DREAL instruit pour le compte du préfet du Nord, a été déclaré d'utilité publique en décembre 2016.

La dynamique de la filière éolienne terrestre se constate également à travers l'activité d'instruction des autorisations administratives, à travers laquelle la DREAL Hauts-de-France s'assure que ce développement s'effectue dans le respect des paysages, de la biodiversité, du patrimoine et de la réglementation en vigueur. Dans le cadre de la démarche du « choc de simplification », les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie ont été parmi les sept régions à expérimenter l'autorisation unique pour les parcs éoliens terrestres, consistant en une fusion de plusieurs autorisations administratives, afin de simplifier la constitution du dossier, d'assurer une plus grande sécurité juridique au porteur de projet, de réduire des délais de réalisation des projets, 164 dossiers ont été déposés à fin mai 2017, ce qui représente près du tiers du total national.

La DREAL Hauts-de-France a réalisé et publié un bilan du développement de l'éolien terrestre au regard des secteurs et potentiels qui avaient été identifiés dans les schémas régionaux éoliens annexés aux SRCAE, annulés depuis. Ce bilan est disponible sur le site internet de la DREAL :

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Analyse-du-developpement-de-l-eolien-terrestre-dans-la-region-Hauts-de-France>.

La façade maritime de la région Hauts-de-France présente aussi des secteurs favorables au développement des énergies marines renouvelables, en particulier s'agissant de l'éolien en mer posé. Le ministère de l'énergie a ainsi annoncé en décembre 2016 le lancement d'un appel d'offres commercial sur la zone située au large de Dunkerque (Nord), qui vise à développer un parc d'une puissance comprise entre 250 et 750 MW. Cette annonce a fait suite à l'organisation d'une consultation locale avec les acteurs



du territoire durant l'été 2016, réalisée par la DREAL Hauts-de-France sous l'autorité du préfet de région et du préfet maritime.

La région Hauts-de-France participe également au développement de l'énergie solaire en France : trois projets de la région, 1 situé à Wavrin (Nord) et 2 à Avrigny (Oise) et développant une puissance de 24,5 MW, ont en effet été désignés lauréats de la première période de l'appel d'offres photovoltaïque au sol de grande puissance lancé en 2016.

Les bioénergies (bois-énergie, méthanisation) contribuent à la production régionale d'électricité et de chaleur renouvelables. La valorisation des bioénergies en injection de biométhane dans le réseau public de gaz prend enfin son essor en région Hauts-de-France. Fin 2016, six installations injectent du biogaz dans le réseau, faisant actuellement de la région le leader français en la matière avec une capacité maximale d'injection de 108 GWh par an. 35 projets représentant une capacité maximale supplémentaire de 737 GWh par an sont en cours de définition.

Améliorer l'efficacité énergétique des entreprises

Conformément à la réglementation européenne, certaines entreprises doivent, sous peine de sanctions, réaliser un audit énergétique. En tant qu'autorité administrative chargée de contrôler la réalisation et la transmission de ces audits, la DREAL Hauts-de-France a organisé en mai 2016 une nouvelle réunion de présentation de ce dispositif. Cet audit consiste en une analyse méthodique des flux et des consommations d'énergie. En permettant l'identification et la hiérarchisation des gisements d'économies d'énergie, il permet d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire la consommation d'énergie. La DREAL Hauts-de-France accompagne les 653 entreprises concernées en région.

Par ailleurs, les entreprises fortement exposées à la concurrence internationale, et dont l'activité nécessite une consommation importante d'électricité par rapport à la valeur ajoutée produite, bénéficient depuis 2016 d'une réduction du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité. Pour bénéficier de cet abattement, les entreprises concernées doivent mettre en place une politique de performance énergétique incluant un plan de performance énergétique et un système de management de l'énergie (norme ISO 50 001). La DREAL Hauts-de-France est chargée du suivi de ce dispositif. Elle a ce titre délivré en 2016 les attestations nécessaires à la mise en place de l'abattement pour les 38 entreprises concernées dans la région.



Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre

L'agence nationale Santé Publique France a publié en juin 2016 une étude qui indique que si toutes les communes du Nord et du Pas-de-Calais atteignaient les concentrations observées dans les 5 % des communes équivalentes les moins polluées, 4 900 décès seraient évités chaque année, pour un gain d'espérance de vie à 30 ans compris entre 11 et 16 mois. Ainsi, malgré les progrès évidents réalisés ces dernières années (-30 % de dioxyde d'azote entre 2004 et 2016 ; -36 % de particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres entre 2007 et 2016 ; -35 % de particules fines dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres entre 2011 et 2016 ; -10 % d'ozone entre 2015 et 2016 après une hausse continue entre 2010 et 2015), le sujet de la qualité de l'air reste majeur en région. Le problème principal sanitaire concerne les particules fines. Les secteurs émetteurs sont, quasiment à parts égales, le résidentiel (chauffage au bois principalement), l'industrie, les transports (principalement routiers, dus en majorité à la combustion du carburant, diesel en particulier et à l'abrasion des freins), et l'agriculture (épandages, voire brûlages à l'air libre).

Pour faire face à cette pollution de fond, la DREAL Hauts-de-France est chargée de mettre en œuvre les actions prévues dans les plans de protection de l'atmosphère du Nord-Pas-de-Calais et de l'agglomération de Creil (Oise) conclus en 2014 et 2015. Ces plans prévoient notamment :

- la réalisation de plans de déplacement par les entreprises, les administrations et les établissements scolaires de plus de 250 salariés ou élèves (plus de 1000 établissements assujettis à cette mesure dans le Nord et le Pas-de-Calais), en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie régionale, le rectorat et le syndicat mixte intermodal régional des transports,
- la limitation des émissions dues aux équipements individuels de combustion au bois,
- la limitation des valeurs limites d'émissions pour toutes les installations fixes de chaufferie collectives et industrielles au-delà d'une certaine puissance (400 kW),
- l'inscription d'objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques dans les nouveaux plans de déplacement urbains et plans locaux d'urbanisme intercommunaux.

Les différentes autorités organisatrices de transport ont été informées en 2016 de la cible qu'elles doivent respecter en matière de polluants atmosphériques.

Priorités 2017

- Mettre en œuvre les changements introduits par la loi de transition énergétique pour la croissance verte.
- Valoriser et exploiter tous les outils de lutte contre le changement climatique dans les territoires.
- Promouvoir et réguler le développement des énergies renouvelables, de récupération et de cogénération.
- Accompagner l'émergence d'un parc d'éoliennes en mer (3^{ème} appel à projet) tout en respectant les différentes contraintes techniques, environnementales et les différents usagers de la mer.
- Assurer les missions régaliennes de contrôle du transport et de distribution d'électricité et de sécurité d'approvisionnement en gaz et électricité.
- Améliorer la qualité de l'air en région : piloter la mise en œuvre des Plans de Protection de l'Atmosphère du Nord et du Pas-de-Calais et de la région de Creil, gérer les épisodes de pollution.



Il convient également de relever l'élaboration et la diffusion en 2016 d'un guide pour l'aide à la prise en compte de la qualité de l'air dans la planification d'urbanisme et des transports, disponible à travers le lien suivant :

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide-plui-pdu-version-avril-2016.pdf>

La DREAL, qui assure l'inspection des installations classées, accompagne et encadre la réduction des émissions dans l'air pour les activités industrielles. Des contrôles inopinés sont effectués pour vérifier le respect des valeurs limites de rejets dans l'air.

La DREAL Hauts-de-France a également accompagné en 2016 les trois lauréats en région de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans » : la communauté urbaine d'Arras (Pas-de-Calais) et la communauté urbaine de Dunkerque (Nord), dont les conventions ont été signées en 2016, et la métropole européenne de Lille (Nord). Ces trois collectivités se sont notamment engagées à préfigurer la mise en place de zones à circulation restreinte, à l'intérieur desquelles l'accès serait réservé aux véhicules les moins polluants selon la nomenclature Crit'Air.

En 2016, la région a connu 12 épisodes de pollution aux particules fines pour une durée totale de 30 jours. Le seuil d'alerte a été dépassé pendant 7 jours, dans l'Oise, conduisant le préfet de ce département à prendre des mesures d'exception pour atténuer le niveau de pollution. La DREAL Hauts-de-France a engagé en 2016 la révision de l'arrêté interdépartemental relatif à la procédure d'information et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant, afin de le mettre en conformité avec les nouvelles dispositions ministérielles (déclenchement plus rapide des mesures d'urgence, maintien des mesures d'urgence tant que les conditions météorologiques restent propices à la poursuite de l'épisode de pollution, consultation préalable à la prise de mesures d'urgence d'un comité associant les collectivités et les services compétents).

La DREAL Hauts-de-France est enfin chargée de veiller à la bonne réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre par les établissements assujettis au titre du code de l'environnement. En région Hauts-de-France, 405 entreprises, collectivités et administrations sont concernées. La DREAL a rappelé aux assujettis n'ayant pas réalisé leurs bilans que cette action revêtait un caractère obligatoire, sous peine de sanctions.

Stimuler les investissements et les actions en faveur de la transition énergétique

L'année 2016 a été une année particulièrement soutenue au travers de l'animation de l'appel à projet Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte. Lancé par la ministre Ségolène Royal en septembre 2014, les premiers conventionnements ont eu lieu en mai 2015.

Les lauréats ont ainsi été reconnus territoires d'excellence de la transition énergétique et écologique. Les collectivités se sont par ce biais engagées à réduire les besoins en énergie de leurs habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, comme des loisirs, par la proposition d'un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

Six domaines d'action sont reconnus prioritaires dans ces territoires :

- la réduction de la consommation d'énergie (bâtiments ou éclairage public, ...),
- la diminution des pollutions et le développement des transports propres (véhicules électriques, transports collectifs, covoiturage,...),
- le développement des énergies renouvelables (photovoltaïques, réseaux de chaleur,...),
- la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets (suppression sacs plastique, recyclage, circuits courts,...),
- la préservation de la biodiversité (zéro pesticide, agriculture et nature en ville, urbanisme durable,...),
- l'éducation à l'environnement (sensibilisation dans les écoles, information des habitants,...).

À la clôture de l'appel à projets en mai 2017, la région Hauts-de-France totalise 38 lauréats, auxquels s'associent de nombreuses collectivités membres pour la mise en oeuvre de projets spécifiques. Ces territoires sont de dimension et de poids variés, dans la mesure où des communes comme des Parcs Naturels Régionaux ou des Pays ont pu intégrer le programme.

Cela représente plus de 98 millions d'euros d'investissements suscités, et un peu plus de 41 millions d'euros de subventions accordés. Plus de 300 documents ont été signés pour la mise en oeuvre du programme par les lauréats et bénéficiaires du territoire, au travers de conventions et avenants.

L'aide initialement accordée était de 500 000 euros, mais elle a été renforcée pour bon nombre de lauréats, qui ont donc pu bénéficier d'une aide allant jusqu'à 2 millions d'euros.

Les projets les plus représentés concernent des actions de rénovations énergétiques de bâtiments publics (ou d'appui à la construction neuve) ambitieuses, mais des actions à destination des particuliers ont également vu le jour en la matière. Les mesures en faveur d'un éclairage public moins énergivore et d'une mobilité durable ont également largement été portées par les lauréats (acquisition de véhicules électriques, aires de covoiturage, etc.). D'autres thématiques ont également été investies de manière notable, qu'il s'agisse du développement des énergies renouvelables, du tri des déchets et leur recyclage, ou des actions en faveur de la biodiversité et d'éducation à l'environnement.

Pour parvenir au conventionnement ou à la signature d'une convention, les territoires ont été accompagnés tout au long du processus par une communauté de travail régionale intervenant dans le champ de la transition écologique pour la croissance verte (TECV). Elle est composée des services de l'Etat (DREAL, DDTM), de l'Ademe, de la Caisse des dépôts, ainsi que du Conseil Régional. Elle a été constituée à l'automne 2014 afin d'accompagner de manière concertée et efficace les collectivités, d'un point de vue administratif, technique et financier. Cette organisation permet une meilleure circulation de l'information, une meilleure réactivité, ainsi qu'une coordination des partenaires.

Elle accompagne également les lauréats dans la mise en oeuvre de leur projets. Dans ce paysage, la DREAL assure l'animation et la coordination de la communauté de travail. Elle établit les relations entre le ministère et les membres de la communauté ainsi que le suivi administratif et financier des conventions.



Aider les décideurs locaux et les publics relais (privés et publics) à devenir acteur de la transition énergétique

C'est principalement grâce au CERDD dont elle encadre l'activité aux côtés de la Région que la DREAL mène des actions dans ce domaine.

Le CERDD (Centre ressource du Développement Durable), créé en 2001, est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) piloté par l'Etat, le Conseil Régional Hauts-de-France et plusieurs collectivités locales, associations et partenaires privés. La vocation du CERDD est d'accompagner la généralisation du développement durable et la prise en compte du changement climatique. Il encourage la mobilisation des acteurs et leur pouvoir d'agir à travers plusieurs missions : veille, observation, analyse, animation, capitalisation, diffusion, accompagnement collectif des porteurs de projets, suivi et accompagnement des innovations.

Son action tournée en priorité vers les décideurs locaux et acteurs relais, des secteurs publics et privés, se décline dans différents domaines : projets territoriaux de développement durable, nouveaux modèles économiques, atténuation et adaptation au changement climatique, alimentation durable,... Le CERDD organise des temps d'échange et d'information (ateliers, forum Trajectoire DD, CAP Climat, ...) et pilote plusieurs dispositifs particuliers : ambassadeurs du développement durable ; DDTour, Observatoire Climat.

Concernant le bilan d'activités 2016, rappelons qu'il avait été demandé au CERDD de mettre à profit l'année de fusion des régions pour engager un exercice de prospection vers le territoire picard avec notamment la perspective de développer le réseau des ambassadeurs et d'articuler les observatoires «climat» des 2 régions.

Dans ce contexte, le CERDD fut en 2016 en posture à la fois de production de ressources (développement durable / enjeux du climat) et d'adaptation aux changements institutionnels régionaux. Ainsi, des premières actions ont eu lieu sur le territoire de l'ex-Picardie avec le réseau des Ambassadeurs du développement durable mais aussi des rencontres d'acteurs afin de mieux cerner la nouvelle géographie régionale.

En termes de production, on notera le renouvellement des Ambassadeurs du développement durable composés de 92 élus, salariés, techniciens qui interviennent pour le CERDD pour faciliter la mise en œuvre du développement durable dans les organisations et territoires. Une partie des Ambassadeurs a été formée à la TRI, aux enjeux du Climat et à la qualité de l'air. En direction du grand public, on notera de même l'exposition « +2° ? » le changement climatique près de chez vous, qui a accueilli 17 000 visiteurs en 6 lieux différents. Les visites de terrains Climatour ont permis d'offrir une visibilité sur les sujets de la chaleur renouvelable, de l'économie circulaire et du zéro déchets avec des partenariats appropriés tandis que les visites permanentes DDTour (avec 40 visites organisées) ont permis à 1000 visiteurs de s'enrichir de l'expérience des acteurs de notre région. L'offre DDTour est passée à un stade de produit touristique de groupe avec les opérateurs de tourisme régionaux : initiative de marketing territoriale unique en France sur ce sujet.

Des thématiques particulièrement porteuses d'avenir se sont épanouies avec les productions du groupe de travail multi-acteurs sur l'adaptation au changement climatique, les systèmes alimentaires territoriaux ou encore l'appropriation des énergies renouvelables (méthanisation).

L'aide à la décision du CERDD passe par l'animation, les publications, le conseil mais aussi par l'observation des données. En 2016, l'Observatoire Climat a fait aboutir la mutation de son site web devenu incontournable auprès des acteurs du climat. L'observatoire a renforcé son ossature par la structuration de son système d'information et le déploiement de l'outil ESPASS (émissions indirectes et stockage de carbone dans les sols). L'observatoire accompagne de même la dynamique régionale sur la méthanisation grâce à ses inventaires d'indicateurs.

Enfin, le CERDD a structuré son offre sur la mise en œuvre du développement durable dans les territoires autour du séminaire Territoires en transitions qui a permis de traiter le sujet transversal du management des transitions (méthodologies de coopération territoriale, management organisationnel, politiques de la commande publique).

Accompagner les territoires dans leur exercice de planification énergétique et climatique

La loi de transition énergétique pour la croissance verte a enfin introduit d'importantes modifications concernant les plans «climat» des collectivités, qui doivent décliner la politique énergétique et climatique de la collectivité. Seuls les EPCI de plus de 20 000 habitants sont désormais concernés par la réalisation de ce plan, qui devra traiter en outre de la thématique de la qualité de l'air.

D'ici le 31 décembre 2018, une grande partie de la région devrait être couverte par un plan climat air énergie territorial (PCAET), puisque 77 EPCI sur 91 sont concernés.

La DREAL Hauts-de-France porte ce dispositif pour le compte du préfet de région, qui donne son avis sur la qualité du plan, et accompagne les EPCI dans l'élaboration de leur document, en lien avec les DDT(M). Après avoir organisé avec le Conseil régional une journée d'information à destination des EPCI de plus de 50000 habitants et des syndicats mixtes de SCOT en juillet 2016, la DREAL a ainsi transmis à chaque EPCI obligé un courrier d'information rappelant l'objectif et les attendus d'une telle démarche.



Organiser la transition écologique

Engager la transition écologique, c'est participer à un nouveau modèle économique et social qui s'appuie sur des axes forts : réduire durablement les pollutions et les nuisances, prendre conscience des richesses et des fragilités de notre environnement, faciliter la participation de tous, développer des outils pour agir en conciliant divers enjeux.

Enjeux

- Une biodiversité notable, mal connue, en constante dégradation.
- Des masses d'eau souterraines et superficielles qui demeurent majoritairement en mauvais état écologique et/ou physico-chimique.
- **2451** installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation.
- **420** ICPE soumises à la directive IED (les plus polluantes).

Réduire la pollution et les nuisances

- ◆ Réglementer et contrôler les installations classées pour la protection de l'environnement

Toute exploitation industrielle susceptible de provoquer des pollutions ou des nuisances est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). La mission de la DREAL consiste à prévenir mais aussi réduire ces nuisances afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique.

- ◆ Mettre en œuvre la directive nitrate : un plan d'actions qui s'inscrit dans les bonnes pratiques agricoles

La pollution des eaux par les nitrates présente un double risque : pour la santé humaine et pour l'équilibre biologique des milieux aquatiques. Le projet de révision des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole a été finalisé en intégrant les propositions d'adaptation permises réglementairement à l'issue des réunions de concertation. Le processus de consultation institutionnelle sur ce projet s'est achevé suite à l'avis favorable rendu par la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR) du 30 septembre 2016. Le nouvel arrêté de définition des zones vulnérables pour le bassin Artois-Picardie a été signé le 18 novembre 2016. Dans ces zones s'appliquent des plans d'actions, à destination des exploitants agricoles, qui visent à limiter les pertes d'éléments azotés vers les eaux superficielles et souterraines. Ces actions portent ainsi sur le stockage des effluents d'élevage, la couverture des sols, les périodes d'interdiction d'épandage... Un nouveau plan d'actions national a été adopté en octobre 2016. Un plan régional à l'échelle de la nouvelle région doit être élaboré pour le préciser et le compléter.

- ◆ Un plan Ecophyto II pour réduire l'usage des produits phytosanitaires

La France est au 1^{er} rang européen par la surface agricole utile. Elle développe la production agricole la plus importante (18,3 % s'élevant à 75 Md€). Elle se situe au 2^{ème} rang européen concernant les quantités de substances actives vendues (66 659 tonnes par an). En termes d'utilisation, la France est au 9^{ème} rang selon le nombre de kilogrammes de substances actives vendues rapporté à l'hectare (2,3 kg/ha). Initié en 2008, le plan Ecophyto I avait pour objectif de réduire de 50 % l'utilisation des produits pharmaceutiques dans les 10 ans si possible. Malgré quelques actions structurantes et la mise en place d'un réseau de fermes pilotes sur les techniques permettant de réduire ces produits (réseau DEPHY), le plan n'a pas atteint les résultats escomptés.



Le plan Ecophyto II (2017-2021) vise ainsi à déployer auprès du plan grand nombre les techniques et systèmes économes et performants qui ont fait leurs preuves. Il est composé d'un volet national et d'un volet régional dont le co-pilotage a été confié à la DRAAF et la DREAL. Son élaboration a débuté en 2016 et s'achèvera en 2017.

Mettre en valeur les paysages et les sites

La DREAL est le service responsable de l'inspection des sites. En ce sens, elle a des missions de contrôle, d'instruction mais aussi d'accompagnement des collectivités dans le cadre de la politique nationale de classement de site. En 2016, le Conseil d'Etat a classé par décret du 28 décembre 2016 « les terrils formant la chaîne des terrils du bassin minier du nord de la France », sur une cinquantaine de communes parmi les sites du Nord et du Pas-de-Calais. L'ensemble retenu pour le classement s'organise selon une logique paysagère de chaîne. Cette chaîne des terrils, unique en Europe par ses dimensions et son état de conservation, s'étend sur environ 100 km de long, pour une superficie de 1832 ha.

Agir pour la biodiversité terrestre et marine

- ◆ Développer la connaissance

Dans le domaine de la connaissance du patrimoine naturel, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en Mer est un élément important à prendre en compte par les collectivités dans leurs projets d'aménagement. Ces zones étant par définition dynamiques, elles nécessitent une actualisation régulière. Le dispositif d'actualisation pour les zones terrestres à l'échelle de la région Hauts-de-France a été initié fin 2016 et sera déployé pleinement en 2017 et permettra de définir un calendrier régional pour les années à venir.

Par ailleurs, la loi biodiversité (cf infra) impose aux maîtres d'ouvrage de contribuer à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité en versant à l'inventaire du patrimoine naturel les données brutes de biodiversité, libres de droit, récoltées lors des études d'impact des plans, programmes et projets. L'Etat pilotera cet inventaire dont les données seront accessibles en open data.

- ◆ Continuités écologiques

La DREAL veille à la prise en compte de la biodiversité et en particulier les enjeux de continuités écolo-



giques dans les documents de planification tels que les SCOT et les PLU. Ainsi, en 2016, elle a poursuivi l'accompagnement des services de l'Etat et les collectivités via des formations dédiées.

Ces enjeux ont été notamment intégrés dans le porter-à-connaissance élaboré par l'Etat dans le cadre du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) piloté par la Région Hauts-de-France.

◆ Poursuivre l'atteinte et le maintien du bon état des écosystèmes aquatiques

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document qui a vocation à encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau. Le SDAGE Artois-Picardie 2016-2021, élaboré par la DREAL de Bassin et l'Agence de l'eau sous l'égide du comité de bassin Artois-Picardie a été arrêté le 23 novembre 2015. Le SDAGE Seine-Normandie, auquel a contribué le service Eau et Nature de la DREAL, a été arrêté le 1^{er} décembre 2015. L'année 2016 a ainsi été marquée par des actions de communication et diffusion de ces deux documents, notamment vers les collectivités et porteurs de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

◆ Label du patrimoine naturel de Picardie

Le label du patrimoine naturel de Picardie s'appuie sur une collection d'ouvrages intitulée «cahiers du patrimoine naturel». L'objectif était de créer une collection d'ouvrages de référence en Picardie à destination des publics spécialistes ou non, afin de présenter la diversité et la richesse du patrimoine naturel de la région et faciliter l'appropriation des enjeux de sa préservation.

Un grand nombre de partenaires a été associé à cette démarche : collectivités, associations environnementales, acteurs socio-professionnels agricoles forestiers, chasseurs, pêcheurs, ...

Un site Internet est associé à cette collection. Cette ouverture interactive constitue ainsi une invitation au voyage en terre picarde, une découverte des milieux naturels à la fois riches et fragiles, en faveur desquels il faut agir. 2017 sera l'occasion d'étudier l'élargissement de ce label à l'échelle de la région Hauts-de-France.

◆ La loi pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages du 20 juillet 2016

Première loi sur le sujet de la biodiversité depuis 40 ans, la loi « Biodiversité » donne une nouvelle définition dynamique de la biodiversité et reconnaît les

interactions entre activités humaines et biodiversité. Elle consacre dans le code de l'environnement les grands principes que sont la solidarité écologique (interactions des écosystèmes, des êtres vivants et des milieux), la non-régression de la protection de l'environnement (en termes de droit), et l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité dans toutes opérations/projets/activités. Ce dernier point est à mettre en regard d'un principe qu'elle affirme selon lequel toutes les activités ayant un impact sur la biodiversité doivent s'accompagner de mesures permettant d'éviter, réduire et, en dernier lieu, compenser les impacts négatifs sur la biodiversité et les services qu'elle fournit (séquence « ERC »).

Ces dernières mesures compensatoires sont soumises à une obligation de résultats. La DREAL accompagne régulièrement les porteurs de projets dans l'application de cette séquence. Elle est également intervenue sur ce sujet dans le cadre d'un colloque régional sur le sujet des mesures compensatoires en lien avec les activités agricoles, à l'invitation de la Chambre Régionale d'Agriculture.

Promouvoir les filières vertes porteuses d'innovation et d'emploi

La DREAL a engagé une démarche prospective d'identification des filières vertes sur le territoire de la nouvelle région. Celle-ci doit permettre de caractériser les secteurs de développement à fort potentiel, en capacité de garantir un gain économique et en termes d'emploi. L'étude prévoit également de déterminer les leviers pour promouvoir ces filières innovantes.

La prestation confiée à des experts consiste à consolider des études d'ores et déjà réalisées dans le Nord et le Pas-de-Calais, et à appréhender la contribution de la Picardie aux enjeux de développement des filières vertes de manière à anticiper les possibles mutations de cette économie (en termes de formation et d'adaptation de l'emploi).

L'étude privilégie deux entrées dans le sujet :

- les filières et leurs segments stratégiques,
- les bonnes pratiques «développement durable» dans le secteur économique ou au profit d'un développement économique.

Huit segments ont été mis en avant : agriculture durable ; chimie du végétal ; éco-rénovation, filière bois, frêt vert, génie

Priorités 2017

- Exécuter le plan de contrôle de la police de l'environnement.
- Elaborer le Programme d'Actions Régional Nitrates
- Finaliser la feuille de route régionale Ecophyto
- Contribuer à la mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et le programme de mesures 2016-2021
- Accompagner le transfert aux collectivités de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ainsi que celles d'assainissement et eau potable.
- Mettre en place une nouvelle organisation régionale pour la connaissance de la biodiversité.
- Veiller à l'intégration des enjeux de biodiversité et continuité écologique dans l'élaboration par la Région du SRADDET.
- Accompagner les porteurs de projets et programme dans l'application de la séquence ERC.
- Faire progresser les classements de sites au titre de la loi 1930 et notamment finaliser le classement du site de Villers-Bretonneux. Contribuer au renouvellement de la labellisation Grand Site pour la Baie de Somme et les 2 Caps.
- Elaborer une note de cadrage régionale et fournir des éléments d'appui pour la réalisation des plans de contrôles dans le cadre de la police de l'eau et de la nature.



écologique, méthanisation, recyclage et valorisation des matières.

Faciliter la participation de tous

◆ Éduquer le public en matière d'environnement et de développement durable

En 2016, les actions se sont inscrites dans un principe de continuité. Elles sont structurées autour :

- de la promotion de développement durable auprès de multiples partenaires,
- du partenariat associatif et de l'aide aux actions éducatives qui cherchent à stimuler les pratiques éco-citoyennes.

Le partenariat avec l'éducation nationale s'est poursuivi par des actions de formations. Initié à l'époque de la refonte du profil environnemental régional par des interventions de la DREAL dans les réseaux de formateurs internes à l'éducation nationale dans le second degré (Rectorat de Lille), l'action de formation s'est poursuivie en 2016 en s'appuyant sur l'actualité des politiques publiques et la dynamique qui entoure l'élaboration des plans, programmes et schémas. Ainsi, des séquences de formation ont été organisées sur la qualité de l'air intérieur et extérieur auprès des réseaux de formateurs du premier degré (50 formateurs concernés) ainsi que par une journée entière consacrée aux outils de connaissance mis à disposition par la DREAL dont le profil environnemental (60 formateurs).

De nombreuses rencontres ont également été organisées pour travailler sur la mobilité et la mise en œuvre de plans de déplacements des établissements scolaires.

L'effort de promotion s'est principalement concentré sur l'axe 6 de l'appel à projet territoires à énergie positive pour la croissance verte. Ainsi, à ce jour, 29 actions éducatives portées par 16 territoires ont été programmées.

Le soutien aux actions éducatives en matière de développement durable s'est poursuivi cette année sur le périmètre de la nouvelle région grâce aux associations environnementales.

La DREAL a instruit favorablement 48 demandes de subventions sur 58 dossiers déposés ce qui représente un montant global de 250 000 €. L'éventail des actions aidées reste large (chantiers nature, sciences participatives, actions stimulant l'éco-citoyenneté, actions de sensibilisation auprès des populations les plus éloignées des préoccupations environnementales, ...).

◆ Accompagner et former les commissaires enquêteurs

Dans l'optique de sécuriser les enquêtes publiques et d'apporter les éléments de connaissance nécessaires à l'exercice de la fonction de commissaire enquêteur, la DREAL pilote depuis plusieurs années le programme de formation des commissaires enquêteurs en lien avec les tribunaux administratifs de Lille et d'Amiens et les compagnies régionales de commissaires enquêteurs. Le centre de formation CVRH lui apporte son soutien.

Ce plan de formation s'articule autour d'un socle reconduit chaque année pour les nouveaux commissaires enquêteurs et de modules thématiques à destination des commissaires déjà confirmés.

Le socle comporte des formations indispensables pour prendre en main sa nouvelle fonction (le rôle du commissaire, l'enquête publique, le droit de l'environnement, ...).

Les modules thématiques traitent des domaines de la planification, de l'eau, des installations classées, de l'expropriation par exemple.

Le plan de formation inclut également 2 rencontres d'information pour la totalité des commissaires enquêteurs, ainsi qu'une journée annuelle organisée avec les présidents des deux tribunaux administratifs de Lille et d'Amiens.

Ces journées permettent notamment d'attirer l'attention des commissaires enquêteurs sur des actualités réglementaires, de faire passer des messages pour ajuster leurs pratiques professionnelles.

Les journées d'informations se déroulent désormais sous la forme d'ateliers destinés à faciliter les échanges d'expériences entre commissaires.

◆ Développer les actions d'écoresponsabilité

En tant que porteur de la politique de développement durable, les DREAL déclinent depuis 2009 le Plan d'administration exemplaire (PAE) à ses activités en s'appuyant sur les principes de la norme ISO 14001 pour réduire l'impact environnemental de son fonctionnement.





Classement des terrils du Bassin Minier (Loi 1930/Sites classés)

Après un processus de plusieurs années avec l'appui de la DREAL et l'examen en commission supérieure des sites mi-2015, les terrils formant la chaîne des terrils du bassin minier du nord de la France ont été classés au titre des sites par décret du 28 décembre 2016.

Ce classement atypique et hors norme est inédit en France par ses dimensions et sa configuration en archipel. Il fait suite à l'inscription des paysages miniers en tant que «paysages culturels évolutifs vivants» au patrimoine mondial de l'Unesco en 2012. Il témoigne aussi du récent changement de regard intervenu sur un paysage original, entièrement façonné par l'homme, où 5 générations de terrils rappellent l'épopée humaine et technologiques de 10 générations de mineurs.

Les terrils qui constituent cet alignement monumental, marquent le territoire, se répondent par un jeu de co-visibilité et offrent, depuis leurs sommets, des panoramas grandioses vers la plaine. A leur diversité de nature et de forme correspondent des usages différents.

Le classement, protection pérenne et reconnaissance nationale de ce paysage, permettra de préserver la silhouette monumentale des terrils et de les gérer en conciliant l'accueil des visiteurs avec les impératifs de sécurité et de préservation. Il permettra ainsi de contribuer à la préservation du bien UNESCO et à l'attractivité et à la qualité du bassin minier pour ses habitants comme pour ses visiteurs.

PAPI Bresle-Somme-Authie : Signature de la convention-cadre le 7 septembre 2016

De multiples enjeux humains, environnementaux et économiques se concentrent sur l'espace littoral allant de l'estuaire de la Bresle à la baie d'Authie. Ce littoral composite (falaises, plages de galets, estuaires, cordons dunaires...) est soumis à de multiples aléas maritimes/littoraux (submersion marine, érosion du trait de côte, ensablement des baies et effondrement de falaise) et terrestres (crues des fleuves, remontées de nappe et ruissellements).

Face à la complexité de ces problématiques, l'approche sectorielle et les solutions ponctuelles qui ont prédominé pendant de nombreuses années, ont montré leurs limites et doivent laisser place à une approche intégrée et à plus long terme.

C'est l'objet de la stratégie littorale Bresle-Somme-Authie (BSA) et son premier plan d'actions (2016-2021) de plus de 50 M€ dont la cérémonie de signature de la convention cadre s'est déroulée le 07 septembre 2016. Ce projet est porté par le Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard et la Communauté de Communes des 2 Baies en Montreuillois avec l'accompagnement de la DREAL et des DDTM. L'État en est le premier financeur au travers du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs.

Cette stratégie porte sur la lutte contre les inondations dues aux submersions marines et à leur conjonction avec celles liées aux débordements de cours d'eaux sur le secteur littoral et arrière littoral. Elle couvre 42 communes littorales et arrière littorales, du Tréport (76) à Berck (62) et trois estuaires dont la Baie de Somme...

Entrant pleinement dans le cadre de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, la stratégie littorale BSA prévoit des solutions adaptées localement mariant ainsi des investissements dans les ouvrages de protection au droit des enjeux urbains majeurs, à des mesures privilégiant les processus naturels (gestion hydraulique, réensablement...). La dimension temporelle est également intégrée avec des opérations de confortement à court terme permettant d'attendre la réalisation de solutions pérennes (ouvrages arrière littoraux).



Renforcer la sécurité des citoyens

Assurer la sécurité du citoyen est une mission essentielle de l'État. Cette mission de prévention des risques présente des enjeux d'autant plus forts que notre région est fortement industrialisée, sujette à des inondations et particulièrement dense.

Enjeux

La région Hauts-de-France est une des régions les plus concernées par la prévention des risques technologiques, avec **96** sites Seveso seuil haut et **61** sites Seveso seuil bas. L'inspection des installations classées a en charge l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de **48** plans de prévention des risques technologiques (PPRT). La région est également concernée par 12 noeuds d'infrastructures de transport de matières dangereuses.

Le service a en charge sur la région : 2451 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation et 420 ICPE soumises à la directive IED (les plus polluantes).

Ont été signés en 2016 : 78 arrêtés d'autorisation 238 arrêtés complémentaires d'autorisation, 27 arrêtés d'enregistrement et 225 arrêtés de mise en demeure

L'héritage de l'exploitation des mines de houilles se traduit sur de nombreuses communes par des risques d'effondrement ou de tassements au dessus des puits ou des galeries, par des échauffements de terrils ou bien encore par des émanations de grisou.

922 sites et sols pollués ou potentiellement pollués recensés dans BASOL.

Sécurité routière

Le contrôle en bord de route des véhicules de transport de marchandises et de voyageurs concerne chaque année plus de **8500** véhicules qui empruntent chaque année les routes des Hauts-de-France et **5500** demandes de transport exceptionnel sont instruites pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

S'assurer du bon fonctionnement des industries et réduire les impacts des pollutions

Toute exploitation industrielle susceptible de provoquer des pollutions ou des nuisances est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), et la mission de l'inspection des installations classées en DREAL consiste à prévenir et réduire ces nuisances afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique. 2451 établissements industriels sont soumis à autorisation dans la région.

Pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants, l'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service : 78 arrêtés d'autorisation ont été délivrés en 2016, ainsi que 238 arrêtés complémentaires d'autorisation.

En 2016, la DREAL a en outre effectué près de 2000 inspections chez des industriels pour vérifier la conformité réglementaire et technique de leurs installations, sur des sujets aussi divers que les rejets dans l'air et dans l'eau, la maîtrise des déchets ou encore la prévention des risques accidentels.

Prévenir et limiter l'exposition aux risques technologiques

La prévention des risques et la protection des riverains aux abords des sites à hauts risques est un enjeu essentiel, d'autant que la région Hauts-de-France compte le plus de sites « Seveso » en France.

La région est désormais couverte par 48 PPRT, dont 2 doivent encore être élaborés.

Suite à l'attentat du 26 juin 2015 contre un établissement Seveso en Isère et aux deux explosions criminelles sur un site pétrochimique à Berre l'Étang le 14 juillet 2015, les services de l'État sont restés fortement mobilisés en 2016 afin de renforcer la sécurité des sites Seveso contre les actes de malveillance. En particulier, l'ensemble des sites Seveso seuil haut de la région ont fait l'objet d'inspections spécifiques en 2016 afin de vérifier le respect des prescriptions en matière de protection.

Prévenir les risques naturels et hydrauliques

Les risques naturels doivent être appréhendés à différentes étapes et grâce à différents outils. De la connaissance à la prévention, de la protection à l'adaptation. L'État, via la DREAL, les DDT(M) et les services préfectoraux en particulier, est présent pour accompagner les territoires sans l'appréhension globale de ces problématiques qu'il convient de traiter en lien avec leur aménagement.



Suites aux études d'aléas miniers portées à connaissance des élus sur l'ensemble du bassin minier, les services de l'État ont poursuivi en 2016 l'élaboration des 5 Plans de prévention des risques miniers (PPRM), qui couvriront 17 communes du bassin minier (sur les 164 communes concernées par un ou plusieurs aléas miniers).

- ◆ Adoption des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (SLGRI) du bassin Artois-Picardie

En matière de prévention des inondations, le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Artois-Picardie (principalement le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme) a été approuvé le 19 novembre 2015. Ce document cadre en matière de prévention des inondations définit les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations sur les enjeux humains, économiques, environnementaux et patrimoniaux ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour les atteindre. Son élaboration s'est appuyée sur la stratégie nationale de gestion des risques « inondation » (SNGRI). Il est ensuite décliné par bassin de risque. Les 9 SLGRI du bassin ont été adoptées avant le 31 décembre 2016.

- ◆ Conventonnement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Bresle-Somme-Authie (BSA)

De multiples enjeux humains, environnementaux et économiques se concentrent sur l'espace littoral picard, de l'estuaire de la Bresle à la baie d'Authie, qui est de plus en plus vulnérable face aux aléas grandissants liés au réchauffement climatique mais aussi à la présence de nombreuses faiblesses dans les systèmes de protection en place.

Ce littoral composite (falaises, plages de galets, estuaires, cordons dunaires...) est soumis à de multiples aléas maritimes/littoraux (submersion marine, érosion du trait de côte, ensablement des baies et effondrement de falaise) et terrestres (crues des fleuves, remontées de nappe et ruissellements). La conjonction de ces 2 types d'aléas est un facteur aggravant des phénomènes.

Face à la complexité de ces problématiques, l'approche sectorielle et les solutions ponctuelles qui ont prédominé pendant de nombreuses années, ont montré leurs limites et doivent laisser place à une approche intégrée et à plus long terme.

C'est l'objet de la stratégie littorale Bresle-Somme-Authie et son premier plan d'actions (2016-2021) de plus de 50 M€ dont la cérémonie de signature de la convention cadre s'est déroulée le 7 septembre 2016. L'État en est le premier financeur au travers du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs.



◆ Réfection de la digue des alliés

L'opération de confortement et de réparation de la digue des Alliés se poursuivra en 2017. Ces travaux, qui sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la DREAL Hauts-de-France, représentent un effort financier de la part de l'État de plus de 13 millions d'euros TTC et constituent une priorité de son action en région pour la sécurité des personnes en termes de risque de submersion marine. Ainsi, la dernière phase des travaux a débuté en mai 2017 et devrait être achevée d'ici le début de l'été 2018.

Contribuer à la sécurité routière

Afin d'améliorer la sécurité routière et les performances environnementales des véhicules, la DREAL :

- maintient une veille réglementaire en assurant un rôle d'animation et d'appui pour les préfetures tout en gérant le budget opérationnel du programme de sécurité routière ;
- contrôle sur les routes et en entreprises le respect de la réglementation du transport de marchandises et de voyageurs dans le domaine social, économique et environnemental ;
- vérifie la conformité des véhicules et de leurs équipements aux dispositions techniques du Code de la Route et à la réglementation relative au transport des matières dangereuses avant leur mise en circulation ;
- instruit les demandes de transports exceptionnels et vérifie que la circulation des convois ne créera pas d'insécurité routière sur les itinéraires proposés ;
- assure la surveillance des centres et des contrôleurs agréés pour le contrôle technique des véhicules lourds et légers.

Priorités 2017

- Réaliser le plan pluriannuel de contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Mettre en œuvre la réforme de l'autorisation environnementale pour l'ensemble des ICPE et des IOTA, suite à la généralisation de l'expérimentation relative à l'autorisation unique pour les éoliennes et les installations de méthanisation.

Risques chroniques

- Mettre en œuvre la directive IED qui impose principalement la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles.
- Mettre en œuvre les actions du Plan de protection de l'atmosphère concernant les principaux émetteurs industriels de poussières au niveau régional.
- Effectuer au moins **700** contrôles inopinés sur les rejets dans l'eau, dans l'air et sur la légionellose, par des laboratoires d'analyse.
- Poursuivre l'élaboration des Secteurs d'Information sur les Sols concernant les sites et sols pollués.
- Poursuivre les travaux d'élaboration du 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement.

Risques accidentels

- Poursuivre les travaux d'élaboration des Plans de prévention des risques technologiques et les mettre en œuvre.
- Effectuer une visite renforcée sur chaque site Seveso seuil haut, notamment sur la sûreté des installations, sur la maîtrise des risques liés au vieillissement des installations et sur la stratégie de défense incendie des dépôts de liquides inflammables.
- Poursuivre l'instruction des études de dangers des sites

Seveso seuil bas et seuil haut.

- Achever la mise en place des servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses interrégionales et lancer la mise en place des servitudes d'utilité publique pour les autres transporteurs.

Risques naturels et hydrauliques

- Elaborer une Stratégie Régionale des Risques Naturels
- Accompagner, en lien avec les DDT(M), les structures porteuses de PAPI en cours d'élaoration : PAPI Delta de l'AA, PAPI Audomarois, PAPI Lys, PAPI Boulonnais, PAPI Canche, PAPI Yser.
- Lancer les travaux du second cycle de la directive Inondations.
- Contribuer au développement de la culture du risque.
- Assurer le contrôle des ouvrages hydrauliques en menant 40 inspections.
- Assurer la rédaction des bulletins de prévision des crues (2 fois par jour), permettant d'alimenter le site Vigicrues pour le bassin Artois-Picardie.

- En lien avec le Grand Port Maritime de Dunkerque, maître d'ouvrage délégué pour les travaux de la digue domaniale des Alliés, assurer le suivi des travaux.

Risques miniers

- Poursuivre la démarche de prévention des risques miniers, et instruire les demandes déposées par les exploitants miniers.

Sécurité routière

- Réceptionner plus de 2 700 véhicules et inspecter 130 centres de contrôle technique de véhicules légers ou de poids lourds.



Favoriser le développement social et économique

La performance économique de nos entreprises, la protection de l'environnement et la justice sociale constituent les trois facettes d'un développement plus durable. Elles doivent avancer ensemble, au service des hommes et avec eux.

Enjeux

Logements

Une forte demande de logements sociaux dans la région, notamment dans la métropole Lilloise.

Transports

Afin d'améliorer la mobilité, il convient de décharger le réseau routier d'une partie des trafics qui l'engorgent par une politique multimodale à mettre en œuvre pour le fret.

Par ailleurs, les politiques de gestion dynamique du réseau routier, de hiérarchisation des réseaux dans un système de transport collectif maillé et complémentaire, ainsi que les politiques de changement de comportement (covoiturage, modes actifs...) doivent être des priorités régionales pour améliorer l'accessibilité des territoires, en particulier ceux de l'aire métropolitaine lilloise et de la façade littorale.

Ce report modal répond à plusieurs enjeux portés par le ministère :

- la baisse des consommations énergétiques et des émissions de polluants
- l'emploi en confortant les filières industrielles notamment le ferroviaire.

Agir en faveur d'une offre de logements de qualité, durable et accessible

La DREAL Hauts-de-France, en association avec les DDT(M) de la région, a pour missions d'œuvrer à la satisfaction de la forte demande en matière de logement et d'agir en faveur du développement d'un habitat durable sur tout le territoire, contribuant à la lutte contre le dérèglement climatique, respectueux de la qualité du cadre de vie et de la mixité sociale. Elle contribue aux politiques en matière de création d'emplois en soutenant la construction et la rénovation des logements. Enfin, elle pilote, avec la DRJSCS, les DDCS et les DDT(M), les politiques sociales du logement dont l'objectif premier est de répondre aux besoins des populations les plus défavorisées.

Ces politiques sont élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs du logement et de l'hébergement, regroupés au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement présidé par le préfet de région. Cette instance, reconfigurée à l'échelle de la nouvelle région en mars 2016, a travaillé tout au long de l'année à une remise à plat des différentes stratégies régionales, à commencer par la cartographie des zonages utilisés pour le calcul des subventions des logements sociaux. Cette instance est également le lieu de mobilisation des acteurs de l'amélioration du parc privé, au travers notamment des aides de l'ANAH.

Se mobiliser face à la demande accrue de logements

- ◆ Produire une offre de logements sociaux adaptée aux besoins du territoire

En dépit de l'existence d'un parc régional de plus de 530 000 logements locatifs sociaux, le nombre de demandes de logement social non satisfaites dépasse 170 000. La Métropole Européenne de Lille, les agglomérations d'Amiens et de Creil, et les pôles urbains du bassin minier et du littoral concentrent la plus grande partie des demandes de logements sociaux. 8 161 logements locatifs sociaux ont été financés dans la région Hauts-de-France en 2016, dont 2 243 logements PLAI destinés aux ménages les plus modestes. Le montant total de subventions attribué par l'État et le fonds national des aides à la pierre (FNAP) s'est élevé à 16 millions d'euros. Le FNAP a en effet été mis en place le 1^{er} juillet 2016. Il instaure au niveau national une nouvelle gouvernance de la politique de production de logements sociaux, partagée entre l'État, les collectivités territoriales et les bailleurs sociaux.

- ◆ Faciliter la rénovation énergétique des logements

La part des logements anciens est très importante dans la région Hauts-de-France : plus de 60% des résidences



principales de la région ont été construites avant 1975, date des premières réglementations thermiques. L'âge du parc est ainsi révélateur des enjeux de rénovation énergétique et de réhabilitation pour adapter le parc privé aux besoins des ménages.

En 2016, 4 972 logements privés ont fait l'objet d'une aide à la réhabilitation de l'Anah dans la région : 4 562 logements appartenant à des propriétaires occupants modestes (PO), 410 logements appartenant à des propriétaires bailleurs (PB).

Concernant le programme Habiter Mieux visant la rénovation énergétique, malgré une dotation budgétaire en hausse, une légère baisse du nombre de logements rénovés a été observée par rapport à 2015. 3 500 logements de propriétaires occupants et 383 logements de propriétaires bailleurs ont bénéficié d'une aide, soit 3 883 logements au total. Depuis 2011, 16 035 logements ont ainsi été subventionnés dans la région. Le gain énergétique moyen conventionnel obtenu à l'issue des travaux est de 43,2 %, nettement supérieur au seuil de 25 % exigé.

- ◆ Garantir un processus d'attributions des logements sociaux transparent et équitable, dans un objectif de mixité sociale

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a modifié en profondeur les modalités de gestion de la demande de logement social. Le dossier unique pour la demande de logement social est désormais en phase opérationnelle dans l'ensemble des départements de la région. Le dossier unique permet une amélioration du service rendu au demandeur et une plus grande transparence dans la gestion de la demande de logement social. La réforme de la politique d'attribution poursuit également un objectif de mixité sociale. De nombreux travaux ont été engagés en région, associant les collectivités locales, les bailleurs sociaux et les services de l'État. La plupart des EPCI régionaux sont compétents pour fixer, de manière partenariale, les orientations en matière d'attribution à travers les plans de gestion partagée de la demande et les plans de gestion de la demande et d'information des demandeurs. Les conférences intercommunales du logement, instances de gouvernance de la politique d'attribution qui réunissent les préfets de département, les présidents d'EPCI, les maires et les acteurs du logement social, se mettent quant à elle progressivement en place en région (16 conférences réunies sur les 26 obligatoires).

- ◆ Relancer la construction, accompagner les entreprises

Les besoins annuels en construction de logements, estimés par les services de l'État, sont de 23 500 pour la région Hauts-de-France. Après une période depuis 2003 où le niveau de construction était historiquement bas, une reprise de la construction avec des hausses respec-



tives de 21,5% et 30% sur les mises en chantier et les autorisations a été constatée sur les 12 derniers mois (au 31/03/2017). Les différents leviers, que sont notamment les dispositifs de soutien à l'investissement locatif et la promotion de l'accession sociale à la propriété (PTZ), semblent donc porter leurs fruits.

◆ **Accompagner les professionnels du bâtiment pour des constructions de qualité**

Dans un contexte où l'environnement, les préoccupations de santé, de sécurité et d'insertion sociale sont des enjeux majeurs, la nécessité d'améliorer la qualité des bâtiments n'est plus à démontrer. La DREAL Hauts-de-France assure donc une veille technique et réglementaire qu'elle valorise au travers d'une lettre d'information à l'attention des professionnels, et organise des réunions d'animation et d'échanges. Un comité des professionnels de la construction a ainsi été mis en place à l'échelle de la nouvelle région.

◆ **Contrôler la qualité des constructions neuves**

En 2016, 20 contrôles des règles de la construction ont été menés par la DREAL sur des logements neufs (collectifs ou individuels). Au total au niveau régional, ce sont 109 contrôles qui ont été réalisés (44 dans l'individuel, 65 dans le collectif), avec l'intervention du CEREMA, des DDT(M) de l'Oise et de la Somme, ce qui représente un taux de contrôle de l'ordre de 10%. Les non-conformités les plus courantes concernent l'aération, l'accessibilité aux personnes handicapées, la sécurité en cas d'incendie et l'isolation thermique.

Stimuler l'économie sociale et solidaire

La DREAL est associée aux travaux de la DRJSCS et de la DIRECCTE, pilotés par le SGAR, sur la coordination de l'économie sociale et solidaire en région Hauts-de-France. Elle a intégré le réseau des référents « Etat ».

L'année 2016 l'a conduite à co-instruire en interministériel l'appel à projet « pôles territoriaux de coopération économique » avec comme territoire lauréat dans la région : l'écopôle alimentaire d'Audruicq.

Plus récemment, elle a candidaté avec succès à l'appel à projet « laboratoires d'innovations territoriales » financé dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir, sous la forme d'une réponse collective associant d'autres services de l'Etat et des partenaires de l'ESS (CRESS, Chaire universitaire de l'ESS, Le Mouvement Associatif,).

Le projet lauréat se traduit par la création d'un laboratoire dont les objectifs sont :

- la mutualisation, et le partage des connaissances de l'ensemble des acteurs de l'ESS,
- la mise en réseau des acteurs de l'ESS,
- la collaboration entre les différents acteurs de l'ESS et le décloisonnement des structures afin de mener une action coordonnée et concertée sur la nouvelle région,
- la coordination des différentes études et leurs diffusions,
- la création d'une dynamique, d'une synergie, à l'échelle de la nouvelle région, pour expérimenter de nouvelles



Priorités 2017

- Faciliter l'accès et le maintien dans le logement : conduire notamment la réforme des attributions de logements sociaux.
- Œuvrer à la production de logements sociaux.
- Poursuivre la déclinaison régionale du plan de relance de la construction.
- Susciter et aider à la rénovation du parc de logements anciens, notamment sur le plan énergétique et de lutte contre l'habitat dégradé et indigne.
- Produire de la connaissance sur les marchés locaux de l'habitat.
- Poursuivre la modernisation du réseau ferroviaire et de la mise en place de nouvelles offres de service : en particulier, accompagner le projet de l'autoroute ferroviaire atlantique et les travaux du nœud de Creil, préparer l'enquête publique du projet de ligne nouvelle Roissy-Picardie et d'électrification de la ligne ferroviaire entre Amiens et Rang du Fliers.
- Poursuivre l'aménagement du réseau fluvial dans la perspective de l'arrivée du canal Seine Nord Europe et accompagner la démarche Grand Chantier.
- Poursuivre l'aménagement du réseau routier national : urbain en traitant les points durs de congestion et de sécurité routière en articulation avec les réseaux des collectivités ;
- Développer les synergies avec les autres services de l'État pour lutter plus efficacement contre la fraude et le travail illégal.
- Poursuivre les politiques de changement de comportement de la mobilité en promouvant l'observatoire régional des transports et accompagnant les innovations en matière de déplacements.
- Accompagner la Région sur le diagnostic des gisements et traitements des déchets ménagers et assimilés, des déchets issus des activités économiques.
- Contribuer à la bonne élaboration du Plan de prévention et de gestion des déchets auprès de la Région.
- Finaliser l'analyse des filières vertes stratégiques en région, notamment sur le versant Picard, et accompagner la structuration d'une filière éco-industrie.



manières de faire notamment en intégrant des solutions numériques,

- l'amélioration de l'accompagnement des collectivités dans le développement de leurs politiques d'ESS.

Permettre aux activités économiques régionales d'être performantes, propres et sûres dans un contexte de concurrence loyale impliquant une qualité et une rapidité d'instruction encore améliorées

- ◆ Accompagner et contrôler les entreprises de transport

Le contrôle des véhicules de transport de marchandises et de voyageurs et celui des entreprises effectuant du transport routier contribuent à instaurer une concurrence loyale, notamment par la vérification du respect des règles sociales et celles encadrant le cabotage.

La DREAL a également développé les actions réalisées dans un cadre interministériel pour lutter plus efficacement contre la fraude, le travail illégal ou le non respect des règles relatives au travail détaché. Ces actions ont visé plus particulièrement les entreprises de transport ayant recours massivement à des prestataires des pays de l'Est afin de rechercher les fraudes au travail dissimulé, à la TVA ou l'exercice illégal de la profession.

En 2016, outre le contrôle sur route de 8500 véhicules de transport routier, 216 contrôles ont été réalisés par la DREAL en entreprise, permettant de contrôler 138450 journées de travail.

- ◆ Améliorer les réseaux routiers et ferroviaires nationaux

L'État conduit la politique d'investissements sur le réseau routier structurant dans le cadre des 2 CPER et en assure la maîtrise d'ouvrage.

En 2016, plusieurs projets ont franchi des étapes déterminantes :

- L'échangeur entre l'A2 et l'A23 a été mis en service le 16 novembre 2016, achevant ainsi la continuité autoroutière dans le sens Paris vers Lille. Plus de 10000 véhicules chaque jour n'emprunteront plus le réseau départemental et communal.
- Par arrêté interministériel du 1^{er} juin 2016, l'aménagement à 2x2 voies de la RN17 entre Vimy et Avion a été déclaré d'utilité publique et l'ensemble de l'axe entre Arras et Lens est classé en route express. Ce projet améliorera les conditions de circulation et de sécurité routière pour les 25000 usagers qui l'empruntent chaque jour, principalement pour les déplacements domicile-travail.
- Les travaux d'aménagement à 2x2 voies de la RN2 entre Paris et Soissons se sont poursuivis avec la réalisation des terrassements des déviations de Gondreville et Vaumoise, la fin des travaux de l'échangeur de la Sucrerie ainsi que la mise en service du demi-échangeur sud avec la RD548 à Sully le long le 4 avril 2016.

L'État suit et coordonne les études d'investissement sur les réseaux ferroviaires et fluviaux. L'année 2016 a été marquée sur le plan ferroviaire par l'engagement des études de projets structurants pour la région, en particulier la desserte du Cambrésis et de la future plateforme multimodale de Marquion en études préliminaires, le renforcement de l'axe Lille-Valenciennes-Sambre/Avesnois en avant-projet, ainsi que la mise aux normes de la voie d'accès au port de Calais. Le projet

d'électrification de la ligne ferroviaire Amiens-Rang-du-Fliers a été l'objet d'une consultation inter-administrative en vue de sa mise à l'enquête d'utilité publique.

Elle a également été marquée par le début des travaux de modernisation de l'étoile ferroviaire de Creil qui supporte l'essentiel des flux TER et Intercités entre la région des Hauts-de-France et l'Île-de-France.

En matière d'investissements, les montants engagés et dépensés sur la grande région sont :

- Développement du réseau routier national : 27,3 M€ engagés, 23,9 M€ payés et injectés dans l'économie.
- Réseau ferroviaire : 11,6 M€ engagés et 3,4 M€ payés.

- ◆ Développer le trafic fluvial et maritime, le multimodal

L'État accompagne les politiques de valorisation des modes fluviaux. En 2016, la DREAL a contribué aux réflexions conduites par MM. Bignon et Vandierendonck, parlementaires, sur la façade maritime nord de la France. Le rapport parlementaire a souligné la nécessité de mieux articuler et faire travailler ensemble les acteurs portuaires maritimes et intérieurs. Le 28 septembre 2016, les ports de Dunkerque, de Calais-Boulogne et les CCI gestionnaires des ports fluviaux de la région ont annoncé la création d'une association Ports des Hauts-de-France dans cet objectif.

En 2016, le projet de canal Seine Nord Europe a franchi des étapes décisives avec l'ordonnance de création de la société de projet chargée de sa maîtrise d'ouvrage et la conclusion d'un protocole de financement entre l'État et les collectivités (Conseils régionaux et départementaux). Les études se sont poursuivies avec le dépôt de premières demandes d'autorisations administratives pour les aménagements environnementaux et les travaux préparatoires. Pour connecter le canal au réseau à grand gabarit nord européen, VNF a engagé les travaux de réouverture du canal de Condé-Pommeroeul entre Valenciennes et Mons.

L'État accompagne les politiques de report modal vers le réseau ferroviaire. En 2015, le Secrétaire d'État aux transports a relancé le projet d'autoroute ferroviaire atlantique en lien avec le gouvernement espagnol. En 2016, la DREAL a démarré une étude visant à identifier les sites favorables à l'accueil du terminal nord de cette autoroute ferroviaire. En mars 2016, une autoroute ferroviaire a par ailleurs été mise en service entre le port de Calais et Perpignan.

- ◆ Soutenir une politique de mobilité durable

L'État accompagne les collectivités locales et les autorités organisatrices de transport en région pour le développement de l'usage des transports collectifs et le changement de comportement dans la mobilité au quotidien. Il accompagne les collectivités :

- dans la préparation des procédures d'enquête publique Bus à Haut Niveau de Service dans les agglomérations de Dunkerque, de Béthune et de Lens,
- dans la réalisation des travaux en particulier le métro de Lille,
- dans l'élaboration des Plans de Déplacement Urbains,
- dans l'accompagnement des collectivités et AOT pour la mise en œuvre des schémas directeurs d'accessibilité.

Par ailleurs, la DREAL et l'INSEE se sont engagés dans un partenariat d'études pour l'élaboration d'un diagnostic sur les enjeux de la mobilité en lien avec les caractérisations sociales des habitants du territoire de l'Artois-en-Gohelle.



Conscient des enjeux de mobilité de l'aire métropolitaine de Lille, le Préfet de Région a sollicité le ministre pour la réalisation d'un diagnostic de la problématique de l'accessibilité à la métropole européenne de Lille (MEL). Une mission du conseil général de l'environnement et du développement durable a été conduite en 2015 et 2016. Ses conclusions ont été présentées aux assises de la mobilité organisées par la MEL en septembre 2016 au cours desquelles l'État et les collectivités ont partagé leur diagnostic et leurs enjeux.

Le 7 septembre 2016 a été créé l'Observatoire Régional des Transports Hauts-de-France, dont la DREAL assure le secrétariat. Ce partenariat a pour vocation de développer la connaissance sur les transports et la mobilité.

Expérimenter de nouveaux modèles économiques

En 2016, la DREAL a financé une expérimentation du CERDD visant à accompagner des collectivités locales (EPCI) sur l'évolution de leur modèle de développement territorial dans la perspective de l'économie de la fonctionnalité.

Les modalités de cette expérimentation cherchent à associer en parallèle :

- Un accompagnement personnalisé de 3 territoires pilotes permettant la mise en œuvre concrète des principes de ces nouveaux modèles économiques et leur traduction en projets ou leviers d'actions ; via des temps de séminaires à l'attention des élus et forces vives du territoire pilote, des séances de sensibilisation renforcée et de diagnostic des projets après constitution d'un groupe-projet.
- Un forum de travail inter-territoires avec la mobilisation d'un réseau d'experts afin de favoriser les échanges et l'émulation entre territoires pilotes et l'apport d'expertises.

Trois territoires ont été identifiés pour réfléchir aux principes de l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité dans 3 domaines différents. La communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut expérimente une démarche territoriale de réduction et de valorisation matière des déchets fermentescibles. La communauté de communes du Sud Artois réfléchit à des solutions intégrées pour l'amélioration de l'habitat et la réduction des consommations énergétiques. La communauté urbaine de Dunkerque expérimente une démarche participative pour une alimentation locale et durable sur son territoire.

Renforcer les partenariats avec les acteurs économiques

Engagée désormais dans la 3^{ème} révolution industrielle et agricole selon les concepts développés par Jeremy Rifkin, la région dispose d'ores et déjà d'atouts pour assurer une mutation telle qu'elle est impulsée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV), votée en août 2015.

Ce contexte est très favorable au renforcement des collaborations et à la mutualisation des énergies. La DREAL et la CCIR sont proches de signer une convention de manière à renforcer et coordonner les moyens au service de la promotion et du développement de nouveaux modèles économiques.

Elle vise à entériner 4 axes de collaboration :

- le partage de la culture Rév3 et TECV et leur promotion coordonnée auprès du personnel DREAL et CCIR et des entreprises de l'économie verte sur les filières jugées prioritaires ou stratégiques ;
- le suivi et la capitalisation de la mise en place de Rév3 et de la TECV (manifestations, appels à projets, expérimentations, etc) ;
- la coordination du conseil aux entreprises de l'économie verte ;
- la coordination pour le verdissement des formations dans les filières de l'économie verte jugées prioritaires ou stratégiques.

D'autres partenariats sont en cours de consolidation avec la DIRECCTE et la nouvelle région.

Ouverture à la circulation du raccordement A2/A23

L'ouverture à la circulation du viaduc, pièce maîtresse de l'échangeur permettant la liaison entre l'A2 en provenance de Denain vers l'A23 en direction de Lille a été inaugurée le 16 décembre 2016. Ce projet, d'un coût de 41 millions d'euros, vient achever un programme de grands travaux engagés par l'État en faveur du développement des territoires.

Les travaux permettant l'achèvement du raccordement de l'A2 à l'A23 ont démarré en 2013. Ils se termineront au premier trimestre 2017, clôturant ainsi le programme de construction de l'échangeur entre les autoroutes A2 et A23, engagé au précédent contrat de plan État-Région.

Cet aménagement routier améliore la fluidité des échanges économiques autour de l'agglomération de Valenciennes. La nouvelle bretelle a permis également de soulager les trafics d'échange dans la commune de La Sentinelle. Le cadre de vie et la sécurité des riverains de la RD 630 s'en trouveront améliorés.

La DREAL assure, pour le compte de l'État, la fonction de maître d'ouvrage, assistée par la direction interdépartementale des routes du Nord comme maître d'œuvre.

Le projet comprend une mise aux normes de l'assainissement existant. Le réseau d'assainissement créé permettra de traiter l'ensemble des eaux de ruissellement des autoroutes A2 et A23 dans le secteur. Les bassins de rétention et de décantation sont dimensionnés vis-à-vis de la pollution chronique et de la pollution accidentelle. Le site de l'échangeur entre les autoroutes A2 et A23 fera l'objet d'un aménagement paysager en vue d'une mise en valeur du paysage de la vallée et de l'étang du Vignoble.



Promouvoir un aménagement durable du territoire

Afin de s'inscrire dans les enjeux de la transition énergétique et écologique, et ce dans une région soumise à de fortes pressions urbaines, agricoles et industrielles, le levier de l'aménagement du territoire est incontournable et doit permettre d'articuler les logiques de développement et les logiques de mobilité, de veiller à l'optimisation de l'usage du sol, à la préservation des ressources, d'organiser la multi-fonctionnalité des espaces et la concentration des fonctions pour une meilleure attractivité.



Enjeux

Depuis 20 ans, des espaces agricoles ou naturels ont été supprimés et artificialisés pour une surface équivalente à plus de huit fois la ville de Lille. Lutter contre l'étalement urbain est prioritaire ainsi que recycler les friches et délaissés urbains.

L'objectif est de diviser par trois l'artificialisation annuelle des sols, en la limitant. Cet objectif doit être décliné à toutes les échelles (de l'infra-régionale à celle des quartiers) et dans toutes démarches (planification d'urbanisme, soutien financier, ingénierie).

Développer une ville dense et durable, riche d'écoquartiers innovants, adaptée aux effets du réchauffement climatique.

Intégrer à l'échelle locale et le plus en amont possible l'ensemble des enjeux nature, paysage, eau, énergie, climat, air, bruit, déchets, aménagement durable, mobilité, risques.

Favoriser la diffusion et le partage de l'information, notamment environnementale, et faire progresser les capacités d'expertise collective.

Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des documents de planification régionale

La nécessité d'une croissance plus durable est au cœur d'enjeux transversaux qui inspirent les politiques publiques, au plan national, européen et international. L'État négocie les accords et prend les engagements internationaux, de plus en plus sous forme d'obligations de résultats chiffrées. Dans ce contexte, l'intégration de ses politiques est une nécessité croissante, et les nouvelles Régions apparaissent comme l'échelon le plus pertinent et le plus efficace pour la mise en œuvre et l'application des politiques publiques dans l'aménagement, le développement et l'égalité des territoires. La Loi NOTRe consacre leur compétence en matière d'aménagement, de développement et d'égalité des territoires et leur confie la responsabilité d'élaborer un Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Ce schéma permet d'intégrer dans un document unique et prescripteur les politiques spatialisées sur le territoire régional. Le SRADDET doit donc résulter d'un travail conduit par l'exécutif régional. C'est au préfet de région qu'il revient in fine d'approuver le SRADDET ou de notifier à la Région les modifications à y apporter. Dans cette perspective, l'État veille à être garant de la procédure tout au long de la démarche et à exercer pleinement son rôle de personne publique associée.

Les engagements des services de l'État portent, tout d'abord, sur la production d'un porter à connaissance qui regroupe toutes les informations utiles à l'exercice de cette compétence par le conseil régional. Les premiers éléments utiles lui ont ainsi été communiqués en octobre 2016 en vue de la réunion de la Conférence Territoriale de l'Action Publique. En outre, en tant que personne publique associée, l'État communique également sur sa vision des enjeux territoriaux. Dans ce cadre, la DREAL a produit une première note d'enjeux régionale qui expose les grandes lignes du diagnostic régional, et les attendus de l'État à l'égard du SRADDET pour y répondre. Cette note d'enjeux a été validée et transmise par le préfet de région au président du Conseil régional le 20 janvier 2017. Plusieurs schémas régionaux ou supra-départementaux continuent de produire leurs effets en parallèle ou dans l'attente du SRADDET (PGRI, SDAGE, SRCAE, etc). La DREAL veille à produire les éléments de pédagogie permettant d'en faciliter la mise en œuvre et la prise en compte dans les documents d'urbanisme. Un travail a été réalisé en ce sens sur le PGRI Artois-Picardie en 2016.

Enfin, la DREAL intervient en appui des DDT(M) pour la promotion des démarches de planification à la bonne échelle (SCOT, PLU intercommunal). Plusieurs contributions ont été produites en ce sens et transmises aux préfets de département. La DREAL a contribué par ailleurs à l'animation du club des EPCI engagés dans un PLU intercommunal sur les 3 départements de l'ex-Picardie, qui s'est réuni à deux reprises en 2016.

Agir pour préserver l'environnement et favoriser le développement durable

L'évaluation environnementale conduit à identifier les effets prévisibles sur l'environnement des projets, des plans et des programmes avec pour objectif d'en améliorer la conception par la prise en compte des enjeux environnementaux en amont des décisions. Pour ce faire, le code de l'environnement impose sa réalisation sur les plans-programmes et les projets dont l'importance et la nature peut avoir des incidences sur l'environnement et la santé ; ces projets, plans et programmes font l'objet d'une consultation de l'autorité environnementale. La DREAL instruit et contribue aux avis émis par les différentes autorités environnementales sous plusieurs formes :

- l'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une évaluation environnementale (268 décisions de l'autorité environnementale ont été émises en 2016) ;
- la production d'avis sur la qualité du rapport environnemental ou de l'étude d'impact et sur la prise en compte de l'environnement avant la consultation du public (191 avis ont été émis par l'autorité environnementale en 2016).

L'année 2016 a été marquée par une réforme de l'autorité environnementale qui a permis notamment :

- la mise en place d'une autorité environnementale indépendante pour la plupart des plans programmes au niveau régional depuis le 12 mai 2016 : la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE), composée de 2 membres du CGEDD et de 3 membres associés,
- la réforme du contenu de l'évaluation environnementale et la révision de la nomenclature avec une diminution des projets soumis à évaluation environnementale systématique et une augmentation du nombre de cas par cas,
- la simplification des procédures avec notamment la mise en place de procédures communes ou coordonnées permettant ainsi la réalisation d'une seule évaluation environnementale pour un projet et un plan programme.

Limitier le développement de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols

La région Hauts-de-France a consommé au cours de la dernière décennie l'équivalent en espaces agricoles de la surface de Paris et de la Seine-Saint-Denis réunis, soit 35 000 hectares. Par ailleurs, la surface actuelle des friches dans la région représente près de quatre fois la surface de la ville d'Arras, soit environ 3 500 hectares.

Les bénéfices d'une gestion plus économe de l'espace (maîtrise des extensions urbaines et recours plus systématique au renouvellement urbain) sont multiples :

- préservation de l'économie rurale et agricole,
- bon fonctionnement écologique de la région, à travers notamment des espaces naturels bien reliés entre eux,



- réduction des consommations énergétiques des constructions qui ne sont plus aux normes,

- accélération de la résorption des friches,
- incitation à mieux penser la programmation de l'habitat et de l'immobilier d'entreprise,
- report modal des déplacements vers les transports en commun et incitation au développement des diverses formes de transports collectifs (covoiturage, navettes interentreprises, etc.).

Ces enjeux de gestion économe, de l'espace s'appliquent tout autant aux centres bourgs, dont la revitalisation est essentielle pour notre région, qu'aux pôles urbains et métropolitains. L'année 2016 qui est marquée par la fusion des deux anciennes régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais, a été l'occasion d'une mise à plat des outils d'observation et d'analyse de la consommation foncière à l'échelle de la nouvelle région, d'un travail de diagnostic régional sur les friches, et de réflexions techniques sur l'opportunité d'une extension du périmètre d'intervention de l'Établissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais.

Accompagner les acteurs du territoire pour promouvoir des projets d'aménagement durable

Au travers de différents leviers, l'État encourage les porteurs de projet, collectivités ou aménageurs, à respecter les principes d'un aménagement durable. Ainsi, au travers de l'évaluation environnementale, 73 projets d'aménagement ont fait l'objet d'une analyse en vue d'une décision de soumission ou non à étude d'impact, et 25 projets ont fait l'objet d'un avis complet de l'autorité environnementale. Par ailleurs, la DREAL a accompagné la MEL dans son projet de convention Ecocité. La convention de financement Ecocité signée entre l'État, la Caisse des Dépôts, la MEL et la Ville de Lille prévoit le financement de 22 actions pour un montant de 7 millions d'euros sur la période 2015-2020, dont 4 millions d'euros en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments.

Enfin, la commission Ecoquartiers présidée par la DREAL a proposé l'entrée dans la démarche de labellisation «éco-quartier» de trois projets régionaux qui consistent tous en la reconversion d'anciens sites industriels ou miniers (ZAC Sainte-Henriette à Hénin-Beaumont, ZAC de l'Ange Gardien à Quesnoy-sur-Deule, Fives Cail à Lille). Ces propositions ont été entérinées par la commission nationale.

Promouvoir l'économie circulaire

En 2016, la DREAL s'est investie dans la promotion de l'économie circulaire en s'intéressant à ses différents axes : la production durable, la consommation responsable et la gestion optimisée des déchets. Cet investissement s'est traduit par la mise à disposition des acteurs, dont les

entreprises, d'une communication intégrée sur les appels à projets ou encore par l'accompagnement du Conseil régional dans l'élaboration de son plan de prévention et de gestion des déchets.

Pour ce qui concerne les appels à projets, la DREAL a souhaité adapter sa communication auprès des publics et des professionnels en retravaillant son site web pour l'adapter aux nouveaux supports comme les smartphones et tablettes. La nécessité de développer de nouvelles rubriques s'est rapidement imposée à l'exercice, comme celle sur les appels à projets du ministère.

Devant ce mode de financement récurrent et le foisonnement des aides accordées selon ce dispositif, il est apparu utile de clarifier l'offre en la matière au service des bénéficiaires.

Un travail de recensement de l'ensemble des appels à projet a été engagé dans l'optique d'en faire la promotion. L'outil mis en place doit permettre de suivre les résultats et de capitaliser des informations sur l'identité des lauréats et la nature des actions mises en œuvre. Il prévoit une interface cartographique, pour localiser les initiatives sur le territoire régional.

S'agissant du plan régional de prévention et de gestion des déchets, la DREAL accompagne la Région dans ses obligations en matière de planification des déchets et dans le respect des objectifs fixés notamment par la loi TECV. Un exercice de porter à connaissance a été conduit, afin d'informer le Conseil régional d'une part sur les données disponibles pour l'élaboration du plan, d'autre part sur les enjeux transverses et spécifiques à chaque type de déchets, auquel ce document pourra répondre.

Une convention a en outre été rédigée de manière à transmettre les données détenues par l'État (données Gerep issues de la déclaration des industriels) aux services techniques de la Région. Ces travaux ont été menés avec l'ambition d'inscrire la politique de gestion des déchets comme l'un des maillons forts de l'économie circulaire.

Enfin, ces informations ont également été reversées aux travaux de porter à connaissance du SRADDET.

Un focus particulier a par ailleurs été apporté à la valorisation des sédiments de dragage et de curage en 2016 dans la perspective des grands travaux (Magéo, Canal Seine Nord Europe) qui seront menés sur le territoire régional. Sur cette thématique, la DREAL a participé aux programmes de recherches pilotés en région (Sédiments, Ecosed) et à l'initiative de VNF pour améliorer sa gestion de ces déchets (projet Alluvio).

Elle a enfin engagé le pilotage d'une étude menée par le BRGM – Cerema pour produire in fine :

- un guide pratique sur la caractérisation de la dangerosité des sédiments en région,
- une cartographie d'orientation sur la contamination potentielle du gisement de sédiments,
- un guide reprenant les démarches à suivre pour gérer des sédiments générés par une opération de curage.

Priorités 2017

- Définir les attendus de l'État sur le futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires des Hauts-de-France.
- Mettre en œuvre la stratégie foncière régionale.
- Promouvoir la qualité des documents d'urbanisme et les réflexions à la bonne échelle.
- Poursuivre les actions de promotion de la ville durable, en instaurant un lieu d'échanges avec les aménageurs et en identifiant des leviers d'incitation pour des projets d'aménagement porteurs d'innovation en région.
- Assurer la mission régaliennne d'autorité environnementale pour le compte du préfet de région et pour le compte de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale.



Valoriser la coopération interne et le travail avec les services et opérateurs de l'État en relation avec la DREAL

Quatre services en région portent les politiques du MTES (Ministère de la transition écologique et solidaire) et du MCT (Ministère de la cohésion des territoires)

Enjeux

Coordonner l'action des services de l'État en charge de l'environnement et de l'aménagement dans un contexte d'économies de moyens.

Participer à la mutualisation des moyens entre les services déconcentrés de l'Etat.

Améliorer les synergies de travail entre les services

La DREAL pilote et coordonne les politiques de l'État en matière d'écologie, de logement et d'aménagement du territoire, exercées par elle, les DDTM, la DIR, les établissements publics. A cet égard, la coopération entre la DREAL et les DDTM est la clé de voûte de l'efficacité collective des services.

La DREAL et les DDTM conjuguent leur action dans l'objectif de mobiliser les collectivités, les bailleurs HLM et les partenaires financiers (Caisse des Dépôts, Action Logement) afin d'accélérer dans l'année le rythme du financement des logements sociaux.

La DREAL anime la politique de l'eau, ainsi que la police de l'eau et de la nature pour les thématiques qui relèvent de l'échelon régional. Chaque année, un travail est mené en inter MISEN. L'accent sur la séquence «éviter-réduire - compenser» lors de l'instruction des impacts de projets sur la biodiversité a été poursuivi au sein des missions interservices de l'eau et de la nature (MISEN) pilotées par les DDTM.

La DREAL a veillé à la cohérence terre/mer et au maintien d'un partenariat avec les opérateurs historiques notamment pour les sites mixtes.

Une réunion annuelle avec les parquets permet d'améliorer les modalités de travail commun.

Par ailleurs, la DREAL anime le réseau régional de prévention des risques et la mise en œuvre de la directive inondation, ainsi que l'accompagnement de la compétence GEMAPI.

Favoriser les mutualisations

- ◆ Un service mutualisé Marchés-Paie-Comptabilité, qui regroupe
 - Un pôle Achats-Marchés

Les travaux liés à la fusion entre les ex-DREAL Nord Pas-de-Calais et Picardie ont conduit à l'extension au périmètre Picard du Pôle Achats Marchés (PAM) existant en Nord-Pas de Calais. L'instruction commande publique a fait l'objet d'une refonte afin d'harmoniser les pratiques et les circuits existants dans les 2 ex-DREAL.

Le responsable du pôle Achats-Marchés est associé aux travaux de l'observatoire de la commande publique mis en place à l'initiative du préfet en région Hauts-de-France, en tant que membre du comité de pilotage et en tant que contributeur au groupe de travail dédié aux clauses environnementales. Au cours de l'année 2016, le Pôle Achats Marchés a publié 45 consultations, instruit 27 marchés et passé 82 actes (marchés ou conventions, avenants, décisions, sous-traitants). Le délai moyen d'instruction interne au PAM a été de 5,8 jours (rappel de l'objectif fixé : 7 jours). En outre, le pôle a dispensé 67 conseils aux services entre le 14 mars (date d'activation

du suivi) et le 31 décembre 2016.

- Un CPCM (Centre de Prestations Comptables Mutualisé)

Le CPCM de Lille a repris la gestion comptable des services prescripteurs de l'ex-Picardie à compter d'avril 2016. Son périmètre élargi est désormais composé de 15 services prescripteurs.

S'agissant de l'activité, la consommation des crédits de paiements (CP) s'élève à 173 638 000 € pour un volume de 50 854 demandes de paiement (CP).

Le CPCM a plus particulièrement accompagné ses 6 nouveaux services prescripteurs dans l'appropriation du Recueil des Règles de Comptabilité Budgétaire (RRCB) mis à jour en décembre 2015 au regard des évolutions réglementaires.

Dans le cadre de la modernisation de la fonction financière de l'Etat, le CPCM a poursuivi ses actions en faveur de la centralisation des factures au CPCM et de la dématérialisation, effective pour les grandes entreprises au 1^{er} janvier 2017.

En prévision du passage en service facturier à l'horizon 2018, le CPCM a adapté ses procédures et outils notamment au travers du déploiement de « chorus nouvelle communication ».

- Un pôle GA-Paie-Retraite

Le pôle Gestion Administrative-Paie-Retraite travaille dans le domaine des ressources humaines au profit des services dans lesquels sont affectés des agents du ministère de l'écologie, de l'énergie et de la mer affectés (DREAL, DDI, ENTE, CVRH et DIR Nord) et des agents du ministère de l'industrie (DREAL). La polarisation sur Amiens des dossiers de gestion administrative, paie et retraite s'est réalisée en plusieurs vagues au cours de l'année 2016.

Des réunions communes ont été menées avec les services RH des structures afin d'identifier les pratiques qui méritaient d'être harmonisées entre les gestions existantes dans les 2 ex-DREAL. Une réunion plénière a été organisée le 17 octobre 2016 permettant aux gestionnaires de se rencontrer et de définir ensemble une harmonisation des pratiques.

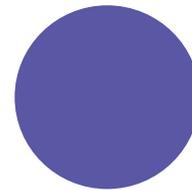
Un contrôle partenarial entre le Service des Retraites de l'Etat et le bureau des pensions a été effectué de juin à novembre afin d'évaluer la qualité des comptes individuels retraite.

Des travaux préparatoires de fiabilisation ont été menés pour la prise en compte du PPCR sur la paie de janvier.

Le RIFSEEP a été mis en œuvre pour le régime indemnitaire de tous les agents administratifs dont la paie est assurée par le pôle.

- ◆ Un service juridique mutualisé

Dans une démarche de mutualisation, le service juridique positionné en DREAL travaille également, dans tous les domaines qui relèvent des ministères chargés de l'environnement et du logement, pour les directions départementales du territoire et de la mer (DDTM) du Nord, du



Pas-de-Calais et de la Somme, pour la direction interdépartementale des routes (DIR) Nord et le Centre de valorisation des ressources humaines (CVRH) d'Arras. Il traite notamment le contentieux devant les tribunaux administratifs (TA) de Lille et Amiens, rédige des avis pour éclairer le procureur de la République suite aux procès-verbaux dressés par les agents assermentés (urbanisme pour les DDTM et, dans le ressort de la cour d'appel de Douai, installations classées pour la protection de l'environnement, pour la DREAL). Il traite le cas échéant les dossiers d'accidents corporels et aussi d'accidents matériels liés aux véhicules de service. Il traite le précontentieux de la route pour la DIR.

Les indicateurs de résultats pour 2016 sont les suivants :

- 180 mémoires produits devant les tribunaux administratifs (TA) ;
- 130 jugements favorables sur 145 dossiers jugés par le TA, soit un taux de succès de 90 % ;
- 871 réponses juridiques (fonction de conseil) ;
- 150 avis à parquet.

- ◆ Maintien d'un taux de réussite élevé du contentieux administratif

Le service juridique mutualisé a conservé un taux de réussite élevé (90 %), dans la défense des intérêts de l'État devant les tribunaux administratifs de Lille et d'Amiens. Le service améliore son taux de réussite d'un point par rapport à 2015, et de deux points par rapport à 2014.

Décliner la politique sociale ministérielle en région et mettre en œuvre la politique sociale régionale

La politique sociale régionale est depuis plusieurs années co-construite en comité régional de coordination de l'action sociale (CRCAS), instance qui regroupe les présidents de comités locaux d'action sociale (CLAS), les représentants du personnel et les services en région. Sur le secteur Nord – Pas-de-Calais, cette dernière s'est réunie à 2 reprises en 2016, ce qui témoigne de son dynamisme. L'ensemble des actions programmées en matière de restauration et d'actions collectives au profit des agents a pu être financé.

Des actions communes aux 2 CLAS ont été organisées :

- Une journée de lien social dans le Cambrésis à l'abbaye de Vauclles, le 16 juin, qui a regroupé 300 agents de la DREAL Hauts-de-France.
- Un forum social organisé sur les sites d'Amiens (le 29 novembre avec 10 stands et 70 participants) et Lille (le 6 décembre avec 10 stands et 59 participants).

Les actions pour le secteur Nord – Pas-de-Calais :

- Une journée pour les retraités a été organisée le 18 octobre à St Quentin et a regroupé une trentaine de personnes.

- L'arbre de Noël a été organisé le 19 décembre aux Halls de la Filature à St André les Lille. Cet arbre de Noël est organisé par l'ensemble des CLAS du Nord, 2623 personnes y ont participé, 704 chèques cadeaux et 467 jouets ont été distribués.

Sur le secteur Picardie, les représentants du personnel et les services en région s'est réunie à 2 reprises en 2016 et a élu un nouveau président. La majorité des actions programmées en matière de restauration et d'actions collectives au profit des agents a pu être financé.

Les actions pour le secteur Picardie :

- L'arbre de Noël a été organisé le 4 décembre 2016 conjointement avec le CLAS de la DDTM 80. Pour le CLAS DREAL cela représentait 120 personnes. Deux séances de cinéma ont été proposées : NORM et VAIANA en 3D au choix des parents. Une collation a été offerte à l'issue des projections.

En parallèle, 117 enfants ont été bénéficiaires de la carte cadeaux.

- Soirée de Noël à Lamotte-Brebière le 9 décembre 2016 : Cette soirée placée sous le signe de la convivialité regroupe les agents avec leur famille mais aussi les retraités. Cette année 120 personnes ont répondu présents.

De même, la politique menée en faveur des travailleurs handicapés (TH) est volontaire, que ce soit en matière de recrutement, par la mutualisation et la professionnalisation des procédures, par l'association des agents dans le cadre d'un groupe continu associant des TH ou par la mise en œuvre d'actions de sensibilisation.

Favoriser une approche partagée de la mise en œuvre des politiques pénales à l'échelle du ressort des cours d'appel

La DREAL Hauts-de-France mène une action déterminée afin de réprimer les atteintes à l'environnement.

Rien que pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 79 procès-verbaux d'infractions pénales ont été établis par l'inspection en 2016 dans l'ensemble de la région, dont 47 dans le seul ressort de la cour d'appel de Douai.

Cette même année, la DREAL a émis 47 avis à destination des procureurs de la République dans le ressort de ladite cour, afin de les éclairer sur la nature et les enjeux des procédures pénales en cours en matière d'ICPE.

Des protocoles ont été signés avec la procureure générale près la cour d'appel de Douai et l'ensemble des procureurs de la République du ressort de cette cour, avec la DREAL d'une part, pour le traitement des procédures pénales en matières d'ICPE, et avec les DDTM 59 et 62 d'autre part, pour l'urbanisme pénal. Ils ont vocation à clarifier l'organisation des services de l'État et faciliter la collaboration entre magistrats et services de l'État en articulant les interventions de chacun et formalisant les pratiques.

Priorités 2017

- Poursuivre le travail en commun en matière pénale.
- Maintenir un taux élevé de réussite devant les tribunaux administratifs.
- Préparer le passage en mode Service Facturier, en lien avec la DRFIP des Hauts-de-France.
- Proposer les prestations du pôle Achats-Marchés aux DDT(M) de l'ensemble de la région.
- Poursuivre et achever l'harmonisation des pratiques de GA-Paie-Retraite au sein de la nouvelle ZGE.
- Continuer les prestations de conseil juridique aux services bénéficiaires.

Améliorer notre efficacité et accroître les compétences collectives

La DREAL est un service d'expertise de l'État attendu sur bien des domaines. Les compétences individuelles et collectives sont ainsi garantes d'une action plus efficace et plus durable. Les compétences collectives visent aussi une approche globale intégrant développement économique, développement social et protection de l'environnement.

Enjeux

Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles ont à concilier la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Cela implique de disposer des éléments d'expertise, d'avoir la capacité de les mobiliser à bon escient et les organiser pour apporter des réponses pertinentes. Dans ce cadre, la DREAL a l'ambition de construire un travail collectif efficace au service des territoires.

Maintenir les compétences des agents et assurer une montée en compétence sur de nouveaux sujets

L'amélioration continue en matière de sécurisation juridique des pratiques, de développement des compétences et de partage des bonnes pratiques s'est poursuivie dans le cadre de la démarche qualité pour les services de la DREAL.

Communiquer pour mieux comprendre

La connaissance des enjeux environnementaux et de développement durable et la diffusion de cette connaissance est une mission des DREAL. En 2016, afin de mieux informer le citoyen, le site internet de la DREAL Hauts-de-France a été repensé et adapté à la lecture sur mobile et tablette afin d'être plus ergonomique et intuitif. De nouvelles rubriques ont été créées comme celle sur les appels à projet permettant de consulter les publications et de visualiser le résultat sur une carte de la région ou l'expérimentation sur la dématérialisation des transports exceptionnels et refondu comme celles sur les téléprocédures relatives aux carrières et forages.

Les profils environnementaux Nord - Pas-de-Calais et Picardie sont en ligne et proposent une analyse de l'environnement complète et accessible pour tous les publics. Une valorisation spécifique a été réalisée auprès du rectorat de Lille, des associations agréées pour la protection de l'environnement et des commissaires enquêteurs.

Toutes les données dont la DREAL dispose sont communiquées et téléchargeables, sous réserve des règles restrictives de diffusion. Des cartes interactives permettent d'avoir une lecture dynamique des enjeux du territoire.

Disposer d'outils de suivi et de pilotage des activités et des politiques

Dans de nombreux domaines, la DREAL élabore des outils de suivi pour animer au mieux ses différentes politiques, évaluer et rendre compte.

La DREAL soutient également les observatoires régionaux, le réseau des acteurs de l'information naturaliste (RAIN) et veille à la production d'informations utiles au suivi et à l'amélioration des politiques publiques.

La DREAL assure la production directe et le traitement de certaines données : laboratoires d'analyses hydrobiologiques pour aider les services de la police de l'eau,



mesures d'hydrométrie dans les cours d'eau pour la prévision des crues, traitement des statistiques logement et construction.

La DREAL assure des évaluations régulières de politiques comme l'évaluation du plan de gestion des poissons migrateurs.

Simplifier les procédures

La DREAL expérimente depuis 2014 la procédure d'autorisation unique des éoliennes et méthaniseurs, procédure qui regroupe 5 autorisations différentes habituellement séparées (autorisation ICPE, dérogation espèces protégées, autorisation de défrichement et autorisations au titre du code de l'énergie). Cette expérimentation sera généralisée à l'ensemble des ICPE en 2017 au travers de l'autorisation environnementale.

Le bilan très positif de l'expérimentation de la simplification des autorisations de transports exceptionnels en région Nord Pas-de-Calais depuis juillet 2014 a conduit à sa généralisation. Cette généralisation a été préparée en 2016 pour une entrée en vigueur progressive au 1er semestre 2017

Respecter la charte DREAL

La Charte des DREAL mise en place au plan national témoigne de cette volonté de travailler de façon transversale en prenant en compte toutes les composantes du développement durable au travers des 5 engagements.

La DREAL Hauts-de-France s'est engagée depuis janvier 2014 à travers cette « charte d'engagement des DREAL » qui porte sur l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques, le renfort de l'écoute des usagers du service public, la recherche de simplification des procédures, pour faciliter la mise en œuvre des projets dans le respect de la sécurité juridique et garantir le qualité environnementale requise dans le contexte européen.

Ses engagements sont intégrés dans le système de management de la qualité.

Conforter et enrichir la double certification

Le management qualité – écoresponsabilité est la traduction naturelle de la stratégie de la DREAL. Dès sa création en 2016, la DREAL Hauts-de-France a fait le choix d'intégrer l'ensemble des services dans une démarche qualité éco-responsabilité intégrée d'amélioration continue au service de ses bénéficiaires et de ses partenaires.



Cet engagement, s'est traduit par la certification de ses activités sur une partie des sites, lui permettant ainsi de devenir « la 1^{ère} DREAL fusionnée certifiée » en 2016.

L'écoute des bénéficiaires fait également partie intégrante du système management de la qualité (SMQ).

L'objectif est d'identifier les attentes, de mesurer le niveau de satisfaction et de mettre en place des axes d'amélioration.

C'est ainsi qu'il est décliné dans chaque processus et planifié périodiquement. La première enquête externe réalisée depuis la réforme territoriale a mis en évidence que :

- 82 % des participants, soit 394 personnes, n'ont pas ressenti les impacts ou très peu suite à la fusion des DREAL ex Nord Pas-de-Calais et ex Picardie,
- 74 % des participants considèrent que la DREAL participe à l'aboutissement rapide des projets.

Les sujets de progrès identifiés pour 2017 :

- Communiquer sur l'organisation générale et les actions de la DREAL.
- Réduire les délais de traitements.
- Poursuivre l'appui réglementaire et l'accompagnement individuel des dossiers.



Priorités 2017

- Maintenir et poursuivre notre engagement dans la maîtrise de notre impact environnemental, pour l'ensemble des sites de la DREAL.
 - Impulser le processus de dématérialisation des factures auprès des services.
- Poursuivre nos actions internes de communication et de sensibilisation
 - Améliorer la centralisation des factures au Pôle Comptable.
- Assurer une montée en compétence des agents sur de nouveaux sujets pour accompagner la transition écologique et énergétique, et mieux intégrer toutes les préoccupations dans les politiques et avis de la DREAL.
 - Permettre une meilleure prise en compte des demandes des services employeurs en matière de Gestion administrative - Paie.
- Mettre à jour en continu tous les indicateurs de suivi des politiques publiques et les partager via le Web.
 - Veiller au bon déroulement de carrière des agents, en renforçant la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- Mettre à disposition des données sur le périmètre Hauts de France.
 - Accompagner la mise en œuvre la réforme de l'autorisation environnementale pour l'ensemble des ICPE et des IOTA, suite à la généralisation de l'expérimentation relative à l'autorisation unique pour les éoliennes et les installations de méthanisation.
- Permettre aux services de la DREAL un meilleur accès aux procédures marchés.
- Poursuivre la fiabilisation des dossiers individuels de l'ensemble des agents dans l'outil de gestion.



Focus



Maîtrise des délais d'instruction des demandes d'autorisation ICPE

Quelques actions particulières :

L'inspection des installations classées en DREAL veille à maîtriser les délais d'instruction des demandes d'autorisation ICPE relatives à des nouveaux projets, afin de favoriser le développement économique du territoire.

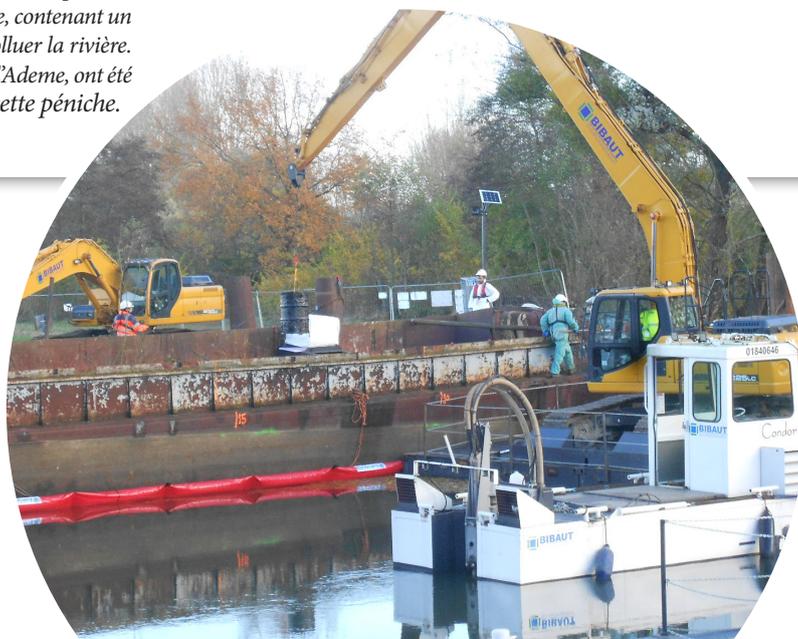
En 2016, elle s'est mobilisée pour l'instruction de nombreux nouveaux projets, parmi lesquels on peut citer notamment :

- L'implantation du Laboratoire français du Fractionnement et des Biotechnologies (LFB) à Bailleul-Sir-Berthoult (62), projet dont l'arrêté préfectoral d'autorisation ICPE a été signé fin mars 2016 et qui représente environ 500 emplois directs ;
- L'implantation d'une plateforme logistique de la société Amazon à Boves (80), projet autorisé en octobre 2016 et impliquant également environ 500 emplois directs ;
- L'extension du site logistique de Weldom à Breuil-le-Sec (60), extension autorisée au titre ICPE en juin 2016 et devant entraîner l'embauche d'environ 150 personnes ;
- L'implantation de l'usine Aliphos, filiale du groupe Ecophos, à Dunkerque (59), usine spécialisée dans la production de phosphate alimentaire dont l'ouverture va entraîner la création d'environ 70 emplois directs et dont l'activité ICPE a été autorisée fin novembre 2016.

Suivi des sites pollués

L'inspection des installations classées en DREAL est également en charge du suivi des sites ICPE pollués de la région.

Dans ce cadre, elle a notamment assuré en 2016 le suivi de la péniche «La Toison d'Or», située en bordure de l'Oise à Thourotte, contenant un stock illicite de déchets d'hydrocarbures menaçant de polluer la rivière. D'importants travaux de dépollution, pris en charge par l'Ademe, ont été réalisés au cours des mois d'octobre et novembre sur cette péniche.





Transports Véhicules

8500

véhicules de transports
contrôlés sur route.

216 contrôles en entreprises
de transport

5450 autorisations de trans-
port exceptionnel instruites

2700 véhicules réceptionnés



Hauts-de-France	Nombre de conducteurs contrôlés	Nombre de journées de travail contrôlées
Contrôles routiers sur route	8500	246493
Contrôles routiers en entreprise	4774	138456

En matière d'investissements, les montants engagés et dépensés sur la grande région sont :

- Développement du réseau routier national : 26,5 M€ engagés, 19,5 M€ payés et injectés dans l'économie.
- Réseau ferroviaire : 4 M€ engagés et 22,2 M€ payés (transition entre l'ancien CPER et le nouveau).
- Ports intérieurs et maritimes (GPMD) : 1,5 M€ engagés, 1,5 M€ payés soutien aux projets des ports fluviaux intérieurs.

378 femmes 360 hommes au service des citoyens et du développement pérenne des territoires



Repères

La DREAL est caractérisée par la diversité des profils et des cultures de ses agents.

Cette richesse et cette complémentarité favorisent l'approche transversale des projets.

Elle réunit :

36,66 % d'agents de catégorie A, 38,90 % d'agents de catégorie B, 22,35 % agents de catégorie C et 1,12 % d'ouvriers des parcs et ateliers (OPA).

En 2016, la moyenne de jours de formation par agent a été d'environ 3,65 j.

16 réunions de concertation interne concernant notamment l'organisation, l'hygiène et la sécurité se sont déroulées dans le cadre du dialogue social.

Créée en 2009 dans le cadre de la réforme de l'administration et suite à la fusion des régions, la DREAL rassemble au 31 décembre 2016, 738 agents :

- 378 femmes
- 360 hommes

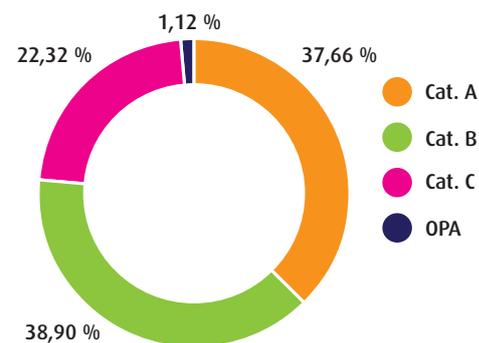
Service régional du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et du ministère de la cohésion des territoires (MCT), la DREAL conduit, sous l'autorité du préfet de région, les politiques du développement durable, de l'énergie, des transports, du logement et des risques, en synergie avec les acteurs locaux.

La DREAL a son siège à Lille et des équipes en charge de l'animation des politiques, réparties entre Lille et Amiens.

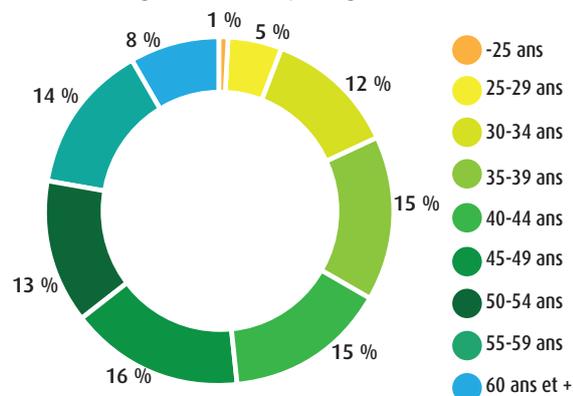
Dans les sept unités départementales, environ 200 agents contrôlent les installations classées pour la protection de l'environnement et veillent à la sécurité des véhicules.

Sept équipes géographiquement réparties contrôlent les transports terrestres sur route et en entreprise.

Pourcentage d'effectifs par catégorie



Pourcentage d'effectifs par âge



La DREAL, proche des territoires





Directeur

Vincent Motyka

Directeurs Adjoints

Aline Baguet
Jean-Marie Demagny
Yann Gourio
Julien Labit

Les chargés de mission

- Stratégie et management (Jérôme Ayache)
- Europe et transfrontalier (Elisabeth Bodier)
- Conduite du changement (Christine Diéval)
- Littoral et façade maritime (Marie-Pierre Rousseaux)

Risques (Xavier Bouton)

- Risques accidentels
- Risques chroniques
- Risques miniers
- Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques
- Prévission des crues et hydrométrie

Communication (Christophe Géraux)

- Stratégie de communication interne et externe
- Relations presse

Qualité et éco-responsabilité (Elodie Patte-Gondran)

- Qualité
- Éco-responsabilité
- Contrôle de gestion

Eau et nature (Marc Grevet)

- Politique régionale de l'eau
- Délégation du bassin Artois-Picardie
- Laboratoire d'hydrobiologie
- Nature et biodiversité
- Sites et paysages
- Risques naturels

Secrétariat Général (Francis Boulanger)

- Ressources humaines
- Mission d'accompagnement Personnalisée
- Gestion financière
- Logistique
- Mission hygiène et sécurité

Énergie, climat, logement, et aménagement des territoires (Corinne Biver)

- Énergie, climat
- Aménagement des territoires
- Habitat et construction durables

Mission stratégie et pilotage régional (Arnaud Winocq)

- Stratégie des ministères en région
- Dialogue de gestion, fonction RBOP
- Répartition des moyens humains et financiers
- Politique RH régionale
- Médecine de prévention

Information, développement durable et évaluation environnementales (Chantal Adjriou)

- Évaluation environnementale
- Promotion de la transition écologique pour le développement durable
- Gestion et promotion de la connaissance

Sécurité des transports et des véhicules (Daniel Helleboid)

- Sécurité et réglementation des véhicules
- Contrôle et gestion des transports terrestres

Service mutualisé «marché-paie-comptabilité» (Loïc Vanderplancke)

- Centre de prestations comptables mutualisé
- Achats et marchés
- Gestion administrative, paie et retraite

Mobilité et infrastructures (Christophe Husser)

- Stratégie, mobilité et déplacements
- Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national
- Finances et commandes publiques

Service juridique mutualisé (Sylvain Gathoye)

- Affaires générales et environnement
- Travaux et contrats publics
- Contentieux pénal urbanisme et ICPE
- Contentieux administratif urbanisme
- Contentieux et affaires juridiques
- Contrôle de légalité

Unités départementales

Aisne
Artois
Hainaut-Cambrésis/Douaisis
Lille
Littoral
Olse
Somme

Caroline Douchez
Frédéric Modrzejewski
Isabelle Liberkowski
Lionel Mis
David Lefranc
Stéphane Choquet
Didier Darguesse

Pôle support intégré documentation/
DREAL, CEREMA
(Valérie Moine et Camille Bardoux)

Pôle support intégré formation/ CVRH
(Philippe Bélangère)



La DREAL

Hauts-de-France, c'est...



Bilan 2016

11
Plans
d'actions

comportant plus de
800 objectifs,
atteints à plus de 80 % d'entre eux.

2000
visites
d'inspection
ICPE

La DREAL a en charge sur la région **2451** installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. Elle a assuré l'instruction de 78 demandes d'autorisation d'exploiter, dont 41 sites éoliens.

6000

actes en matière de commerce
d'espèces protégées

555

avis de l'autorité environnementale

29500

actes concernant le transport
routier

90 %

de jugements favorables sur les dossiers jugés par les
tribunaux administratifs

9907

logements sociaux
financés

274

conventions TEPCV (Territoires à énergie positive pour la croissance verte). Cela représente 98 millions d'euros d'investissements suscités et plus de 300 documents ont été signés pour la mise en œuvre du programme.



Priorités d'actions 2017

- Poursuivre la mise en place de la DREAL Hauts-de-France
- Conduire avec les DDT(M) une démarche à 3 ans missions/moyens
- Mettre en œuvre les lois récentes : loi sur la biodiversité et loi égalité citoyenneté (volet logement)
- Mettre en place l'autorisation environnementale unique
- Accompagner la région dans l'élaboration du SRADDET
- Contribuer à la stratégie régionale sur la biomasse
- Préparation du canal Seine Nord Europe et de Magéo
- Préparation la révision des CPER (transports, etc.)
- Mettre en œuvre le contrat d'intérêt majeur sur le bassin minier (volets logement, aménagement, risques miniers, transport, etc.)
- Mise en œuvre du contrat « grand Amiénois » (transports)
- Généraliser la démarche d'accompagnement des porteurs de projets industriels
- Définir avec les professions agricoles un plan d'action régional « nitrates » simple et efficace (avec DRAAF et DDT)

Glossaire

Ademe	agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AAMP	agence des aires marines protégées
AML	aire métropolitaine de Lille
Anah	agence nationale pour l'habitat
ANRU	agence nationale pour la rénovation urbaine
ARH	association régionale de l'habitat
BASIAS	base des anciens sites industriels et activités en service
BASOL	base de données sur les sites et sols pollués
C2RP	centre régional de ressources pédagogiques et de développement de la qualité de la formation
CAP	commission administrative paritaire
CCREFP	comité de coordination régional de l'emploi et de la formation
CERC	cellule économique régionale de la construction
CERDD	centre ressource du développement durable
CEREMA	centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CETE	centre d'études techniques de l'Équipement
CPER	contrat de projets Etat Région
CTP	comité technique paritaire
DDCS	direction départementale de la cohésion sociale
DDTM	direction départementale des territoires et de la mer
DIRECCTE	direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DIRN	direction interdépartementale des routes du Nord
DRAAF	direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRJSCS	direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DRFIP	direction régionale des finances publiques
ENTE	école nationale des techniciens de l'Équipement
EPCI	établissement public de coopération intercommunale
EPF	établissement public foncier
ESS	économie sociale et solidaire
FEDER	fonds européen de développement régional
GEMAPI	gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GES	gaz à effet de serre
ICPE	installation classée pour la protection de l'environnement
MISEN	mission inter-services de l'eau et de la nature
ONCFS	office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA	office national de l'eau et des milieux aquatiques
PCAET	plan climat air énergie territoriaux
PDU	plan de déplacements urbains
PGR1	plan de gestion des risques d'inondation
PLAI	prêt locatif aidé d'intégration
PLH	plan local de l'habitat
PPA	plan de protection de l'atmosphère
PPCR	parcours professionnels, carrières et rémunérations
PPRN	Plan de prévention des risques naturels
PPRT	plan de prévention des risques technologiques
PRSE	plan régional santé environnement
SCoT	schéma de cohérence territoriale
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
SAGE	schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SDAGE	schéma départemental d'aménagement et de gestion des eaux
SRADDET	schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRCAE	schéma régional du climat de l'air et de l'énergie
TEPCV	territoires à énergie positive pour la croissance verte
TRI	territoire à risques important d'inondation
TRI	troisième révolution industrielle
TVB	trame verte et bleue
VNF	voies navigables de France
ZNIEFF	zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

Directeur de publication : Vincent Motyka

Rédacteur en chef : Christophe Géraux

Conception graphique : Michel Petit, Ombeline Delpierre, Maryline Macczak

Réalisation : Maryline Macczak

Comité de rédaction : Responsables des services

Publication : 1^{er} semestre 2017



Crédits photographiques

- Couverture : Photothèque ministère : Arnaud Buissou, Olivier Brosseau, Laurent Mignaux, Bernard Suard
p. 3 : DREAL Hauts-de-France
p. 4-5 : DREAL Hauts-de-France et Photothèque ministère : Arnaud Buissou, Daniel Coutelier, Bernard Suard
p. 6-7 : DREAL Hauts-de-France et Photothèque ministère : Arnaud Buissou
p. 8-9 : DREAL Hauts-de-France et Photothèque ministère : Arnaud Buissou et Laurent Mignaux
p. 10-11 : DREAL Hauts-de-France
p. 12-13 : DREAL Hauts-de-France et Photothèque ministère : Arnaud Buissou
p. 14-15 : DREAL Hauts-de-France et Photothèque ministère : Arnaud Buissou
p. 16-17 : DREAL Hauts-de-France
p. 18-19 : DREAL Hauts-de-France et Photothèque ministère : Arnaud Buissou
p. 20-21 : DREAL Hauts-de-France
p. 22-23 : DREAL Hauts-de-France
p. 24-25 : DREAL Hauts-de-France
p. 26-27 : DREAL Hauts-de-France
p. 28-29 : DREAL Hauts-de-France et Photothèque ministère : Bernard Suard

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

44, rue de Tournai - CS 40 259
59019 Lille cedex
Tél. 03 20 13 48 48 - Fax. 03 20 13 48 78

Site d'Amiens

56, rue Jules Barni
80040 Amiens cedex 1
Tél. 03 22 82 25 00 - Fax. 03 22 91 73 77



**Engagement pour un service public de qualité :
la DREAL est certifiée ISO 9001**

Pour un service public le mieux adapté à vos besoins, la DREAL recherche en permanence l'amélioration dans l'accomplissement de ses missions. Elle réalise tous les deux ans une enquête de satisfaction de ses usagers.

Au regard du développement durable, la DREAL est certifiée ISO 14001

L'objectif du développement durable est intégré dans le fonctionnement courant, pour diminuer les impacts environnementaux.

Unités départementales

Aisne

25, rue Albert Thomas
02100 Saint-Quentin
Tél. 03 23 06 66 00 - Fax. 03 23 06 66 07
47, avenue de Paris
02200 Soissons
Tél. 03 23 59 96 00 - Fax. 03 23 59 96 10

Antenne CTT
50, boulevard de Lyon
02011 Laon cedex
Tél. 03 23 27 66 65 - Fax. 03 23 27 66 60

Artois

Centre Jean Monnet
Avenue de Paris
62400 Béthune
Tél. 03 21 63 69 00 - Fax. 03 21 01 57 26
Antenne Transports Arras
100, avenue Winston Churchill
62000 Arras
Tél. 03 21 50 30 08 - Fax. 03 21 50 30 09

Hainaut - Cambrésis - Douaisis

Zone d'activités de l'aérodrome
BP 40137
59303 Valenciennes cedex
Tél. 03 27 21 05 15 - Fax. 03 27 21 00 54

ZA Prouvy Rouvignies
BP 40137
59303 Valenciennes cedex
Tél. 03 27 21 05 51 - Fax. 03 27 21 00 54

Lille

44, rue de Tournai - CS 40 259
59019 Lille cedex
Tél. 03 20 13 48 48 - Fax. 03 20 13 48 78

Littoral

Rue du Pont de Pierre - BP 199
59820 Gravelines
Tél. 03 28 23 81 50 - Fax. 03 28 65 59 45

Antenne transports de Calais
22, rue Henri de Baillon
62100 Calais
Tél. 03 21 19 70 00 - Fax. 03 21 19 75 74

Oise

ZA la Vatine - 283, rue de Clermont
60000 Beauvais
Tél. 03 44 10 54 00 - Fax. 03 44 10 54 01

Antenne CTT
Boulevard Amyot d'Inville
60021 Beauvais cedex
Tél. 03 44 06 50 43 - Fax. 03 44 06 50 08

Somme

Pôle Jules Verne - 12, rue du Maître du Monde
80440 Glisy
Tél. 03 22 38 32 00 - Fax. 03 22 38 32 01